



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

[www.cc-avm.fr](http://www.cc-avm.fr)

## Rapport d'activités année 2017



48 communes, un territoire !



## PRÉAMBULE

Le présent rapport d'activités a pour vocation :

- de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- de présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établit un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Maire des communes avant le 30 septembre de l'année N+1. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers Communautaires sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

## SOMMAIRE

	N° page(s)
<b>I Informations générales</b>	
• Composition	4
• Les compétences	6
• Le fonctionnement	7
• Les moyens et ressources	10
• Décisions du Conseil Communautaire : délibérations 2017	12
• Décisions du Bureau Communautaire : délibérations 2017	16
<b>II Rapports d'activités des politiques menées</b>	
• Développement économique - Tourisme	18
• Aménagement de l'Espace 1	24
• Aménagement de l'Espace 2	26
• Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art	28
• Environnement 1	30
• Environnement 2	37
• Action sociale 1	38
• Action sociale 2	48
• Opération Grand Site du VÉZELIEN	49
• Finances	53
• Accueil des Gens du Voyage	54
• Stratégie de Mutualisation	55
<b>III Annexes</b>	
☐ Annexe 1 : Délibération n°2015-84 - délégation au Président et au Bureau Communautaire	

## COMPOSITION

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013, compte au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 48 communes (*arrêté préfectoral du 24 octobre 2016*).

Communes	Nombre d'habitants (2017)	Surface en Km <sup>2</sup>
ANNAY-LA-CÔTE	352	12.92
ANNÉOT	146	6.13
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	135	18.00
ARCY-SUR-CURE	507	26.33
ASQUINS	306	21.60
ATHIE	142	4.88
AVALLON	7 322	26.75
BEAUVILLIERS	102	6.21
BLANNAY	122	7.30
BOIS d'ARCY	27	5.48
BROSSES	314	20.00
BUSSIÈRES	133	11.62
CHAMOUX	95	6.90
CHASTELLUX-SUR-CURE	148	10.55
CHÂTEL-CENSOIR	656	24.60
CUSSY-LES-FORGES	349	13.62
DOMECY-SUR-CURE	419	20.60
DOMECY-SUR-LE-VAULT	104	6.21
ÉTAULES	394	8.89
FOISSY-LES-VÉZELAY	138	5.50
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	141	15.50
GIROLLES	192	16.35
GIVRY	187	8.4
ISLAND	198	20.64
LICHÈRES-SUR-YONNE	59	14.3
LUCY-LE-BOIS	311	10.59
MAGNY	877	30.75
MENADES	63	5.7
MERRY-SUR-YONNE	212	23.66
MONTILLOT	284	22.50
PIERRE-PERTHUIS	133	7.30
PONTAUBERT	412	3.91
PROVENCY	223	11.88
QUARRÉ-LES-TOMBES	688	46.05
ST-BRANCHER	312	22.02
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	374	35.92
ST-LÉGER-VAUBAN	386	33.81
SAINT-MORÉ	184	12.00
SAINT-PÈRE	325	15.30
SAINT-MAGNANCE	475	19.37
SAUVIGNY-LE-BOIS	762	15.34
SERMIZELLES	281	7.01
THAROISEAU	65	3.40
THAROT	97	2.35

THORY	215	8.25
VAULT-DE-LUGNY	325	15.2
VÉZELAY	441	21.80
VOUTENAY-SUR-CURE	225	10.00
<b>TOTAUX</b>	<b>20 358</b>	<b>652.32</b>

## LES COMPÉTENCES

Compétences obligatoires	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles
<b>Développement économique</b>		<b>Voirie communautaire</b>
<p><u>Coordination</u> : élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.</p> <p><u>Zones d'activités économiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,</li> <li>- promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire,</li> <li>- constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles.</li> </ul> <p><u>Soutien aux activités économiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'animation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,</li> <li>- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,</li> </ul> <p>Actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire.</p> <p><u>Tourisme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion touristique du territoire,</li> <li>- création et gestion d'un office de tourisme intercommunal,</li> <li>- dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire.</li> <li>- étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent,</li> <li>- mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités.</li> </ul> <p><u>Accessibilité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires.</li> </ul> <p><u>Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques »</u>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures et des réseaux de télécommunication au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation,</li> <li>- acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants,</li> <li>- mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants.</li> </ul> <p><u>Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés,</li> <li>- création, aménagement et gestion de déchetteries,</li> <li>- étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inerte,</li> <li>- étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie.</li> </ul> <p><u>Aires d'accueil des gens du voyage</u> : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.</p>	<p><u>Création, aménagement et entretien de la voirie</u></p> <p><u>Coordination des travaux avec les communes</u> : coordination des travaux entre les voiries communautaires situées hors agglomération et les voiries communales situées en agglomération.</p> <p><u>Accompagnement technique des communes</u> : possibilité d'apporter un accompagnement technique aux communes pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.</p> <p><u>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES,</li> <li>- contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire,</li> <li>- accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.</li> </ul>
<b>Aménagement de l'espace</b>	<b>Compétences optionnelles</b>	<b>Action sociale</b>
<p><u>Urbanisme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur,</li> <li>- élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal,</li> <li>- création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.</li> </ul> <p><u>Réserves foncières</u> : constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.</p> <p><u>Mobilité</u> :</p>	<p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage,</li> <li>- réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,</li> <li>- suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie,</li> <li>- actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.</li> </ul> <p><u>Politique du logement et du cadre de vie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat,</li> <li>- favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier,</li> <li>- aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.</li> </ul>	<p><u>Enfance - Jeunesse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coordination de la politique et mise en cohérence avec les autres activités,</li> <li>- actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,</li> <li>- étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,</li> <li>- accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.</li> </ul> <p><u>Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY</u></p>
		<b>Compétences facultatives</b>
		<p><u>Opération Grand Site du VÉZÉLIEN</u></p> <p><u>Assainissement</u> : déploiement et gestion d'un service public d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2017.</p> <p><u>Fourrière animale</u> : participation aux frais de fonctionnement de la fourrière canine de la ville d'AVALLON.</p> <p><u>Mise en place d'un observatoire des services au public</u></p> <p><u>Communication et démocratie participative</u> : portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.</p> <p><u>Formation des élus</u> : mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.</p>

## LE FONCTIONNEMENT

### Représentation des communes

Les communes sont représentées par 71 Conseillers Communautaires, répartis ainsi :

COMMUNES	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
ANNAY-LA-CÔTE	Gilles TISSIER	Chantal LEBORNE
ANNÉOT	Pascal GERMAIN	Yvonne SOURD
ARCY-SUR-CURE	Olivier BERTRAND	Sylvie JOUBLIN
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	François ROUX	Bernard GAREAU
ASQUINS	Isabelle GEORGELIN	Thierry VEYSSIERE
ATHIE	Nicolas ROBERT	Jean-Luc BEZOUT
AVALLON	Farid AIT KICHA ; Françoise BAUDOT Camille BOERIO ; Jean-Yves CAULLET Alain COMMARET ; Gérard DELORME Gérard DEMARTINI ; Bernard DESCHAMPS Alain GUITTET ; Gérard GUYARD Jamilah HABSAOUI ; Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU Agnès JOREAU ; Claude LABOUREAU Patrick LEBLANC ; Nicole LHERNAULT François Xavier NAULOT ; Sonia PATOURET DUMAY Anne-Marie THOMASSIN ; Françoise VERMILLARD Françoise WICKER	
BEAUVILLIERS	Dominique HUDRY	Christian CREVAT
BOIS D'ARCY	Stéphane BERTHELOT	Richard STEFANI
BLANNAY	Marie Claire LIMOSIN	Bernard MAURICE (jusqu'au 28/11/2017)
BROSSES	Gérard LACOMBE	Florian SPEVAK
BUSSIÈRES	Laurent CLUZEL	Florence COLTIER
CHAMOUX	Josiane BOUTIN	
CHASTELLUX-SUR-CURE	Gérard PAILLARD	Jean Pierre PASQUIER
CHATEL-CENSOIR	Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE	Gérard JOVET
CUSSY-LES-FORGES	Angelo ARENA	Marc Olivier LINGET
DOMECY-SUR-CURE	Noëlle RAUSCENT – Marc PAUTET à compter du 30/10/2017	Pierre Etienne BREGUET
DOMECY-SUR-LE-VAULT	Eric STEPHAN	Dominique MILLIARD
ÉTAULES	Olivier RAUSCENT	Florent GOURLLOT
FOISSY-LES-VÉZELAY	Jean Paul BUTTARD	Hervé LIETARD
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	Véronique PICHON	Claude THELY
GIROLLES	Bernard MASSOL	Jacques FOREY
GIVRY	Gérard CHABERT	Benoit CHAUFFARD
ISLAND	Paule BUFFY	Stephan COULOMB
LICHÈRES-SUR-YONNE	Gilles CHENE	Damien VAN DE CAPPELLE
LUCY-LE-BOIS	Joël TISSIER	Jean Claude MAUPOIX
MAGNY	Arnaud GUYARD ; Philippe LENOIR	
MENADES	Jean Paul FILLION	Gilles GRANDIOU
MERRY-SUR-YONNE	Bruno MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE	Françoise PIGNEUR
MONTILLOT	Pierre DIAZ	Catherine PREVOST
PIERRE-PERTHUIS	Elise VILLIERS	Patrick GEORGE
PONTAUBERT	Chantal HOCHART	François RAUDOT GENET DE CHARENAY
PROVENCY	Jean Claude LANDRIER	Josiane MAGNE
QUARRÉ-LES-TOMBES	Bernard RAGAGE ; Sylvie SOILLY	
SAINT-BRANCHER	Claude MANET	Roland FARCY
SAINTE MAGNANCE	Micheline DALIDET	Yves GULAT
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Michel MILLET	Serge NASSELEVITCH
SAINT-LÉGER-VAUBAN	Damien BRIZARD	Alexandre CHATELAIN

SAINT-MORÉ	Monique MILLEREAUX	Karine DUCHENNE
SAINT-PÈRE	Christian GUYOT	Alain GARNIER
SAUVIGNY-LE-BOIS	Didier IDES ; Alain MARILLER	
SERMIZELLES	Franck MOINARD	Thierry K'DAL
THAROISEAU	Jean Michel BEAUGER	Hervé LE CORRE
THAROT	Louis VIGOUREUX	Thierry LARCHE
THORY	Jean Louis MICHELIN	Josiane BOUVARD
VAULT-DE-LUGNY	Alain VITEAU	Michel PAUTARD
VÉZELAY	Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET
VOUTENAY-SUR-CURE	Nathalie CHARTIER	François AUBRIN

### Le Conseil Communautaire, organe délibérant

Composé de 71 Conseillers Communautaires, ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

### Le Président et le Bureau Communautaire, organe exécutif

#### *Le Président*

Elu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines (*Cf. Annexe 1*). Il préside le Bureau.

#### *Le Bureau Communautaire*

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis (*Cf. Annexe 1*).

Il est composé du Président, de 12 Vice-présidents et d'1 Conseiller délégué.

Les 12 Vice-présidents, élus parmi les Conseillers Communautaires, sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les décisions prises par délégation font l'objet de compte-rendu lors de chaque Conseil Communautaire.

PRESIDENT

**Pascal GERMAIN**

				
<p>1<sup>er</sup> Vice-président <b>Camille BOERIO</b> <i>Mutualisation</i></p>	<p>2<sup>eme</sup> Vice-président <b>Bernard RAGAGE</b> <i>Finances</i></p>	<p>3<sup>eme</sup> Vice-président <b>Hubert BARBIEUX</b> <i>Santé – vie sociale</i></p>	<p>4<sup>eme</sup> Vice-président <b>Olivier RAUSCENT</b> <i>Développement économique</i></p>	<p>5<sup>eme</sup> Vice-président <b>Gérard PAILLARD</b> <i>Voirie (secteur 3)</i></p>
<p>6<sup>eme</sup> Vice-président <b>Christian GUYOT</b> <i>Opération Grand Site Vézélien</i></p>	<p>7<sup>eme</sup> Vice-président <b>Didier IDES</b> <i>Urbanisme - mobilité</i></p>	<p>8<sup>eme</sup> Vice-président <b>Gérard LACOMBE</b> <i>Voirie (secteur 1)</i></p>	<p>9<sup>eme</sup> Vice-président <b>Philippe LENOIR</b> <i>Accessibilité - habitat - communication</i></p>	<p>10<sup>eme</sup> Vice-président <b>Jean Louis MICHELIN</b> <i>Voirie (secteur 2)</i></p>
<p>11<sup>eme</sup> Vice-président <b>Nicolas ROBERT</b> <i>Enfance/Jeunesse - sport</i></p>	<p>12<sup>eme</sup> Vice-président <b>Joël TISSIER</b> <i>SPANC - environnement</i></p>	<p>+ 1 conseiller délégué : ➤ Monsieur Jean Michel BEAUGER : délégué au développement économique.</p>		

Les Commissions intercommunales

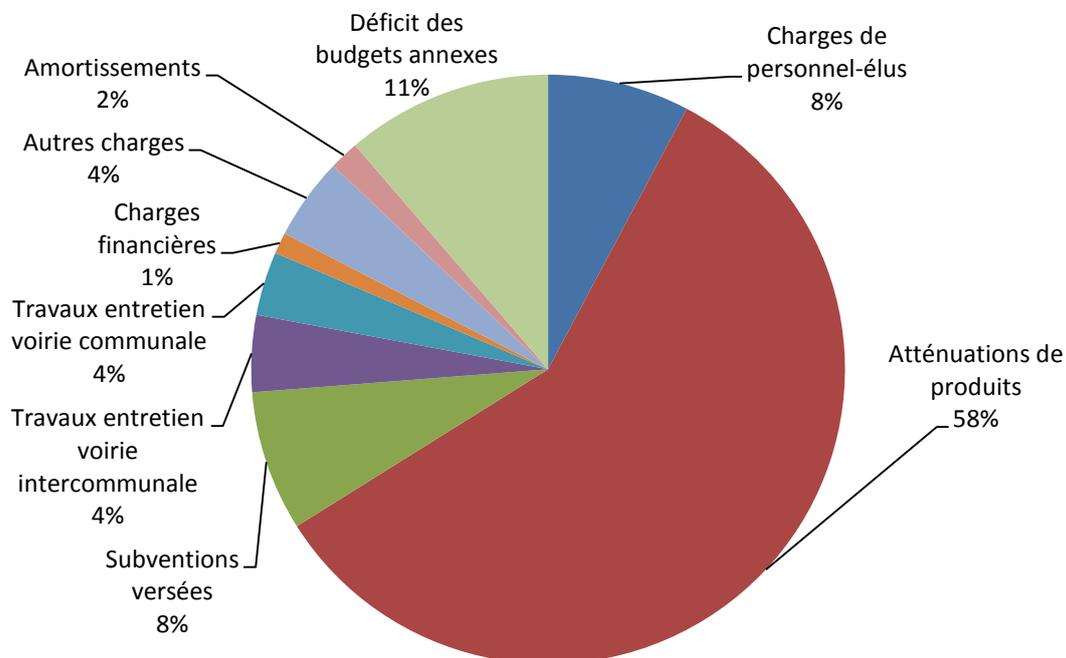
13 Commissions thématiques se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation en Bureau et leur vote en Conseil :

- Commission « Développement économique - Tourisme »,
- Commission « Stratégie de Mutualisation »,
- Commission « Aménagement de l'espace 1 » (*mobilité, urbanisme, signalétique, réserves foncières, mise en place d'un observatoire des services publics, formation des élus*),
- Commission « Aménagement de l'espace 2 » (*accessibilité, habitat, étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, communication/démocratie participative*),
- Commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art »,
- Commission « Environnement 1 » (*gestion des déchets ménagers et actions de formation, de communication et de sensibilisation du public*),
- Commission « Environnement 2 » (*service public d'assainissement non collectif, protection et mise en valeur de l'environnement, charte paysagère, décharges communales, énergies renouvelables et économies d'énergie*),
- Commission « Action sociale 1 » (*enfance/jeunesse, sports*),
- Commission « Action sociale 2 » (*santé et vie sociale*),
- Commission « Opération Grand Site du VEZELIEN »,
- Commission « Finances »,
- Commission « Aire d'accueil des gens du voyage »,
- Commission « Stratégie de Mutualisation ».

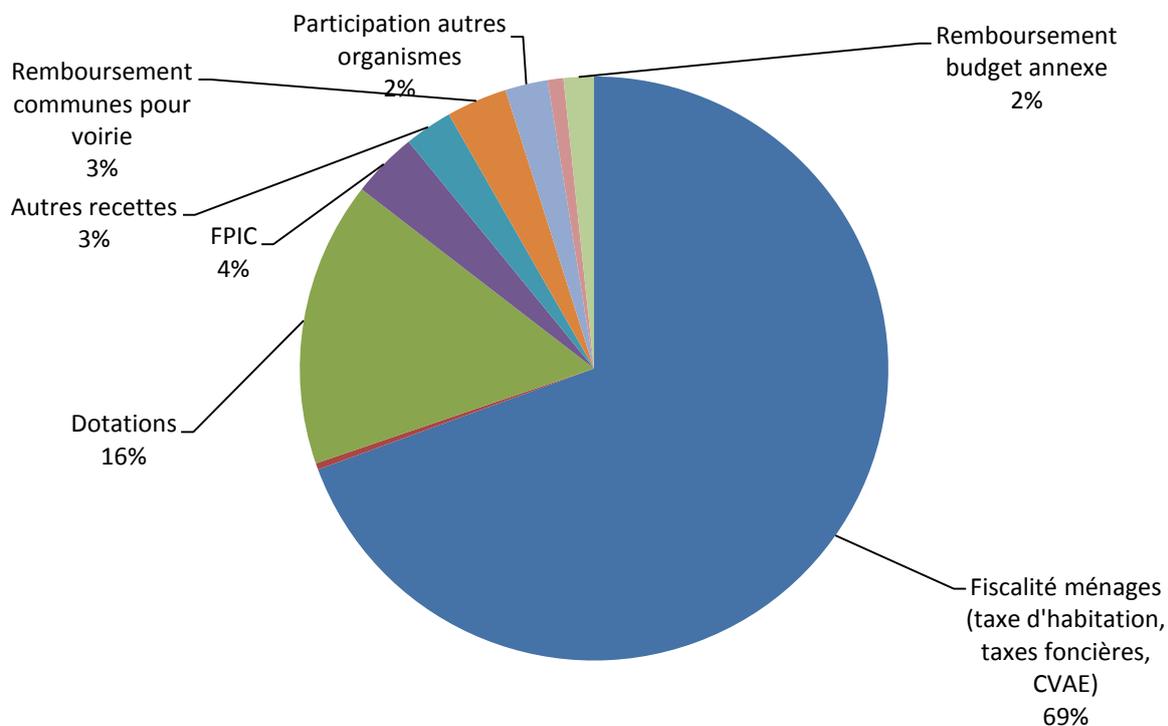
## LES MOYENS ET RESSOURCES

### Les finances (budget principal uniquement)

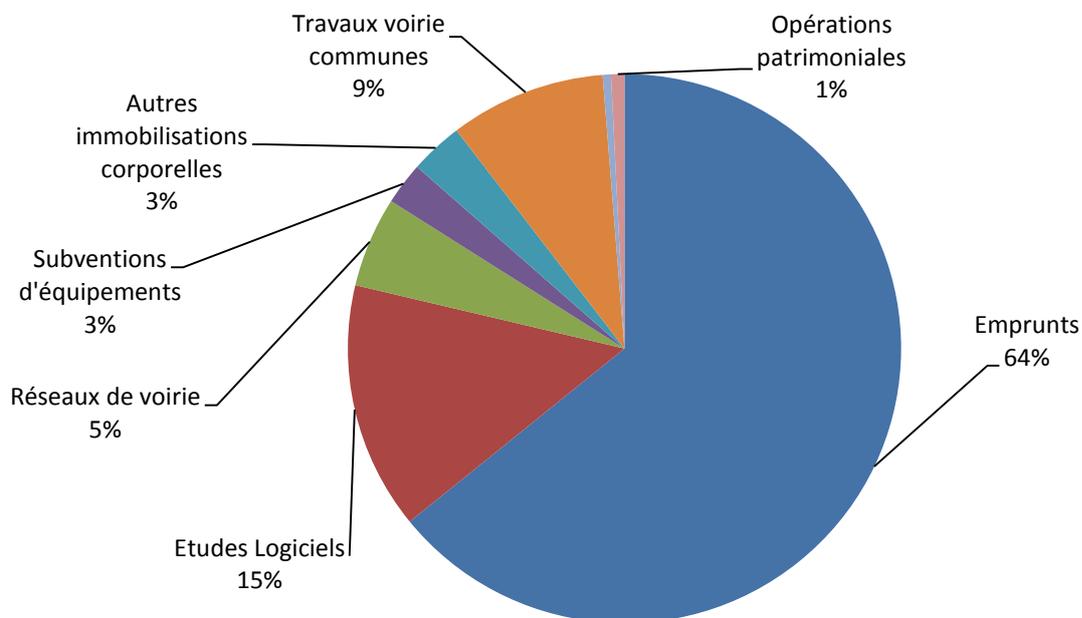
**Les dépenses de fonctionnement** d'un montant de 6 707 942,82 euros se répartissent de la façon suivante :



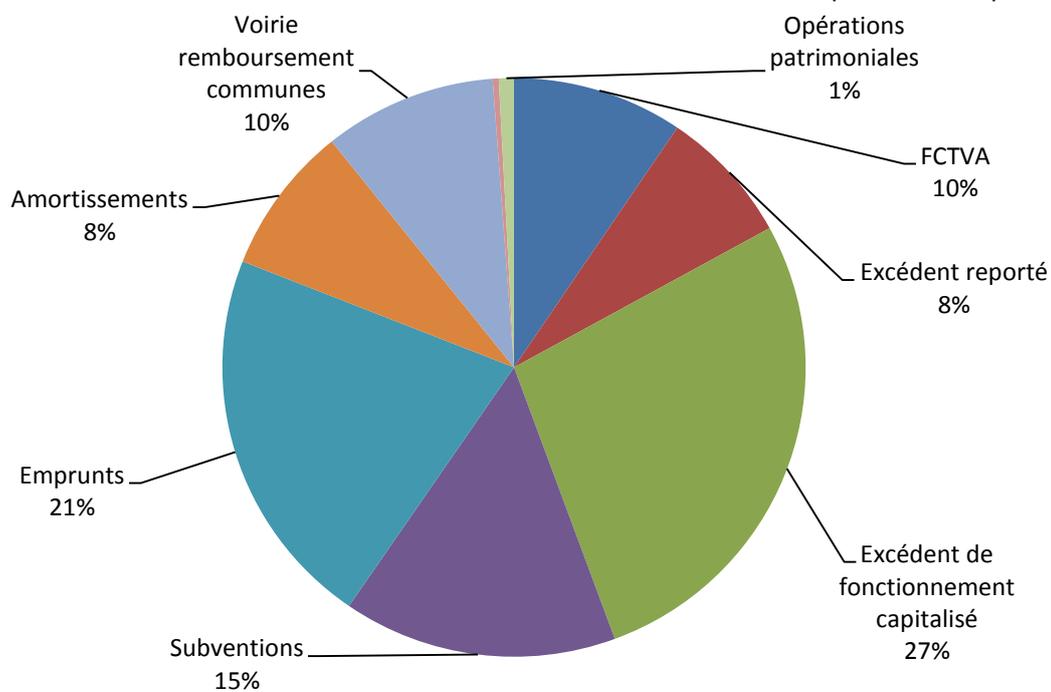
**Les recettes de fonctionnement** d'un montant de 7 456 860,65 euros se répartissent ainsi :



Les **dépenses d'investissement** d'un montant de 1 403 938,09 euros se décomposent de la façon suivante :



Les **recettes d'investissement** d'un montant de 1 308 964,79 euros se décomposent ainsi qu'il suit :



### Le personnel

Au 31 décembre 2017, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend :

- 48 agents sur des postes permanents,
- 7 contrats d'avenir et 4 contrats uniques d'insertion,
- 1 apprenti,
- 3 agents en disponibilité.

L'ensemble du personnel représente 17,61 % de l'ensemble des budgets confondus.

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : DÉLIBÉRATIONS 2017

	Numéros	Objets
09/01/2017	2017-1	Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme intercommunal VEZELAY-AVALLON-MORVAN
	2017-2	Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme intercommunal VEZELAY-AVALLON-MORVAN
	2017-3	Lancement d'une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un schéma de développement touristique
	2017-4	Mise en place d'une plateforme « taxe de séjour »
	2017-5	Routes et cols touristiques du Morvan
	2017-6	Cession d'une parcelle aux Ets GUILLEMEAU SARL 89450 DOMECEY-SUR-CURE
	2017-7	Contractualisation d'une ligne de trésorerie
	2017-8	Club informatique ASQUINOIS - Subvention 2017
	2017-9	Association CLAS – Subvention 2017
	2017-10	Subvention de fonctionnement Office de tourisme intercommunal VEZELAY-AVALLON-MORVAN
	2017-11	Transfert de l'emprunt « aire d'accueil des gens du voyage »
	2017-12	Transfert de compétences
	2017-13	Renouvellement de la convention financière de mise à disposition des services techniques de la ville d'AVALLON
	2017-14	Aire d'accueil des gens du voyage « règlement de fonctionnement »
	2017-15	Renouvellement de la convention de partenariat avec la ville d'AVALLON dans le cadre de l'éveil culturel des enfants
	2017-16	Convention de mise à disposition d'agents intercommunaux dans l'accompagnement au transport d'enfants sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'AVALLON dans le cadre de l'Accueil de loisirs sans hébergement « 1, 2, 3,...Soleil » à AVALLON
	2017-17	Transformation d'un poste à compter du 1er février 2017
	2017-18	Transformation d'un poste à compter du 1er février 2017
	2017-19	Modification du tableau des effectifs
01/02/2017	2017-20	Grille tarifaire de la taxe de séjour au 1er janvier 2017
	2017-21	Plan local d'urbanisme intercommunal
13/02/2017	2017-22	Réélection du 1er Vice-président
	2017-23	Mise en place d'un Conseil de développement
	2017-24	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) « règlement intérieur »
	2017-25	Commission intercommunale des impôts directs « proposition d'une liste de noms »
	2017-26	Attributions de compensation prévisionnelle 2017
	2017-27	Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais « convention financière de partenariat 2017 »
	2017-28	Rémunération de l'agent en contrat unique d'insertion
	2017-29	Office Des Sports d'Avallon et de l'Avallonnais (ODSAA) -Subvention 2017
	2017-30	Office de tourisme de VÉZELAY et du VÉZELIEN – Attribution d'une subvention exceptionnelle
	2017-31	Plan local d'urbanisme de QUARRÉ LES TOMBES
	2017-32	Plan local d'urbanisme intercommunal
	2017-33	Convention pour les travaux de voirie et de signalisation routière en maîtrise d'ouvrage déléguée
	2017-34	Convention de partenariat avec la commune de QUARRÉ LES TOMBES « gestion de l'Accueil de loisirs sans hébergement »
	2017-35	Plan de formation des agents 2017-2018
	2017-36	Composition du Comité technique et du Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

	2017-37	Organisation et durées du temps de travail
	2017-38	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunaux - Contrats d'engagement éducatif
13/03/2017	2017-39	Transformation de l'Office de tourisme intercommunal en un Office de tourisme intercommunautaire
	2017-40	Mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un schéma de développement touristique « convention financière de partenariat avec la Communauté de Communes du SEREIN
	2017-41	Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON « transfert des équipements communs et de la voirie dans le domaine public intercommunal
	2017-42	Marketing territorial et promotion/prospection « projet de partenariat avec l'Yonne Développement »
	2017-43	Modification du règlement de fonctionnement des crèches
	2017-44	Projet éducatif « Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux »
	2017-45	Règlement intérieur « Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux »
	2017-46	Gouvernance de l'Opération Grand Site du VEZELIEN
	2017-47	Création d'un service commun «reliure des registres administratifs »
	2017-48	Création d'un poste service commun « reliure des registres administratifs communaux »
	2017-49	Personnel communautaire « modification du tableau des effectifs »
	2017-50	Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget principal 2017
	2017-51	Débat d'orientations budgétaires 2017
12-avr-17	2017-52	Installation d'un nouveau conseiller
	2017-53	Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession d'une parcelle à SAS MC DÉVELOPPEMENT
	2017-54	Commission d'attribution des places en crèches
	2017-55	Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux « tarification des séjours d'été 2017 »
	2017-56	Approbation du compte de gestion du budget annexe PA de l'exercice 2016
	2017-57	Approbation du compte de gestion du budget Annexe VILLIERS NONAINS de l'exercice 2016
	2017-58	Approbation du compte de gestion du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2016
	2017-59	Approbation du compte de gestion du budget annexe Enfance/Jeunesse de l'exercice 2016
	2017-60	Approbation du compte de gestion du budget annexe MSP de l'exercice 2016
	2017-61	Approbation du compte de gestion du budget principal CCAVM de l'exercice 2016
	2017-62	Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs
	2017-63	Approbation du compte administratif du budget annexe PA de l'exercice 2016
	2017-64	Approbation du compte administratif du budget Annexe VILLIERS NONAINS de l'exercice 2016
	2017-65	Approbation du compte administratif du budget annexe Déchets ménagers de l'exercice 2016
	2017-66	Approbation du compte administratif du budget annexe Enfance/Jeunesse de l'exercice 2016
	2017-67	Approbation du compte administratif du budget annexe MSP de l'exercice 2016
	2017-68	Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2016
	2017-69	Affectation de résultat du budget annexe PA
	2017-70	Affectation de résultat du budget annexe ZAE VILLIERS NONAINS
	2017-71	Affectation de résultat du budget annexe Déchets ménagers
	2017-72	Affectation de résultat du budget annexe Enfance/Jeunesse
	2017-73	Affectation de résultat du budget annexe MDS VEZELAY
	2017-74	Affectation de résultat du budget principal CCAVM
	2017-75	Règlement d'attribution des participations et des subventions aux associations
	2017-76	Règlement d'attribution des participations et des subventions aux collectivités et autres organismes non associatifs
	2017-77	Adoption du budget annexe 2017 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2017-78	Adoption du budget annexe 2017 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER)
	2017-79	Adoption du budget annexe 2017 Déchets ménagers

	2017-80	Adoption du budget annexe 2017 Gestion du service Enfance/Jeunesse
	2017-81	Adoption du budget annexe 2017 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY
	2017-82	Adoption du budget principal 2017
	2017-83	taux d'imposition 2016 des taxes directes locales
	2017-84	Attribution des fonds de concours et des subventions 2017
	2017-85	Budget principal CCAVM 2017-ventilation du compte 657
	2017-86	Durées d'amortissement
	2017-87	Transformation de postes
	2017-88	Modification du tableau des effectifs
15/05/2017	2017-89	Syndicat mixte du Canal du Nivernais « élection des délégués titulaires et suppléants »
	2017-90	Règlement intérieur de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage « conditions d'admission et tarification »
	2017-91	Convention pour la création d'un groupement de commandes
	2017-92	Convention de partenariat « Moissons de l'Emploi »
	2017-93	Régime indemnitaire « instauration de l'indemnité de sujétions spéciales »
	2017-94	Avenant à la convention « programme de Montée en Débit »
	2017-95	Modification du Plan local d'urbanisme de la ville d'AVALLON
	2017-96	Plan local d'urbanisme de la commune d'ISLAND
27/06/2017	2017-97	Rapport annuel d'activités 2016 de « l'Accueil de loisirs intercommunal 1, 2, 3...Soleil » sis à AVALLON
	2017-98	Rapport général annuel d'activités 2016
	2017-99	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017
	2017-100	Décision modificative n° 2017-1 du budget principal 2017
	2017-101	Décision modificative n° 2017-1 du budget annexe Enfance/Jeunesse 2017
	2017-102	Création d'une régie à l'Accueil de loisirs sans hébergement sis à AVALLON et tarification de la buvette lors de la fête annuelle 2017
	2017-103	Chèques-vacances
	2017-104	Remboursement d'un sinistre à un tiers
	2017-105	Modification du Plan local d'urbanisme de MAGNY
	2017-106	Mise à disposition du service Aménagement de l'espace du PETR du Pays Avallonnais à la CCAVM
	2017-107	Transfert des zones d'activités communales
	2017-108	Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession d'une parcelle à la SCI DU PRE-COT
	2017-109	Grille tarifaire 2018 de la taxe de séjour
	2017-110	Fédération Eaux Puisaye Forterre : « évolution de périmètre »
	2017-111	Pacte de gouvernance de l'Opération Grand Site du VEZELIEN
2017-112	Suppression d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants et création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants pour la crèche Galipette	
2017-113	Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture 1ère classe et création d'un poste d'agent social pour la crèche Capucine	
2017-114	Régime indemnitaire pour les grades d'éducateur principal de jeunes enfants et éducateur de jeunes enfants - Modification du nombre de bénéficiaires	
2017-115	Modification du tableau des effectifs suite à reclassement	
07/08/2017	2017-116	Élection à la Commission d'appel d'offres (CAO)
	2017-117	Élection à la Commission de délégation de service public (DSP)
	2017-118	Attribution du marché de fabrication, de conditionnement et de livraison en liaison froide des repas du midi
	2017-119	Décision modificative n° 2017-2 du budget principal 2017
	2017-120	Subvention à la ville d'AVALLON « Conservatoire de musique »

	2017-121	Signature d'un contrat de location avec le « PETR du Pays Avallonnais »
	2017-122	Transfert des zones d'activités communales
	2017-123	Marché de collecte des bennes de la déchetterie de MONTILLOT
	2017-124	Marché d'enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets issus de la déchetterie d'ÉTAULES (lots n°5 et n° 11)
11/09/2017	2017-125	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
	2017-126	Décision modificative n° 2017-3 du budget principal 2017
	2017-127	Décision modificative n° 2017-2 du budget annexe 2017 « gestion du service Enfance/Jeunesse »
	2017-128	Décision modificative n° 2017-1 du budget annexe 2017 Déchets Ménagers
	2017-129	Recours à un emprunt sur le budget principal 2017
	2017-130	Modification de la régie pour la gestion du service des Déchets Ménagers
	2017-131	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité de services au public
	2017-132	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à la SCI S.E.A
	2017-133	Modification statutaire « compétence voirie »
	2017-134	Règlement d'attribution d'un fonds de concours « voirie communale »
	2017-135	Révision statutaire
	2017-136	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites - ALSHI multi sites : Organisation des mercredis
	2017-137	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites - ALSHI multi sites : création d'un poste
	2017-138	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites - ALSHI multi sites : Transport des enfants
	2017-139	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites - ALSHI multi sites : Convention financière de partenariat conclue avec la Communauté de Communes de CHABLIS, VILLAGES et TERROIRS
	2017-140	Noël des enfants du personnel intercommunal
20/09/2017	2017-141	Recours à des contrats d'apprentissage
30/10/2017	2017-142	Installation d'un nouveau conseiller
	2017-143	Attribution des compensations prévisionnelles 2017
	2017-144	Fonds de concours pour la Commune de CHÂTEL-CENSOIR : projet « Pôle santé communal »
	2017-145	Décision modificative n° 2017-4 du budget principal 2017
	2017-146	Décision modificative n° 2017-1 du budget annexe du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2017-147	Commission des sites patrimoniaux remarquables : désignation des membres
	2017-148	Projet d'aménagement d'une aire de covoiturage : lancement du projet
	2017-149	Projet d'aménagement d'une aire de covoiturage : acquisition foncière
	2017-150	Parc d'activités « zone Porte du MORVAN » : annulation de la cession d'une parcelle à la SAS MC DEVELOPPEMENT
	2017-151	Parc d'activités « zone Porte du MORVAN » : annulation de la cession d'une parcelle à la SCI DU PRE-COT
	2017-152	Parc d'activités « zone Porte du MORVAN » : cession d'une parcelle à la SCI DU PRE-COT
	2017-152B	Relais Petite Enfance : demande de subvention
	2017-153	Modification du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils « CAPUCINE, CARIBOU et GALIPETTE »
	2017-154	Conseils de crèches : règlement intérieur
	2017-155	Prime de fin d'année
	2017-156	Prime chaussures « crèche CAPUCINE »
11/12/2017	2017-157	Attribution des compensations définitives 2017
	2017-158	Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2018
	2017-159	Décision modificative n° 2017-5 du budget principal 2017

	2017-160	Décision modificative n° 2017-2 du budget annexe 2017 Déchets Ménagers.
	2017-161	Avenant n° 3 à la convention signée avec le Conseil Départemental de l'Yonne « déploiement du Très Haut Débit »
	2017-162	Planning de collecte des déchets ménagers ultimes - règlement de facturation et de tarification de la Redevance Incitative
	2017-163	Avenants aux marchés de collecte, d'enlèvement et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés
	2017-164	Contrat avec la société CITÉO
	2017-165	Travaux de fauchage 2017 de voies intercommunales
	2017-166	Fonds de concours « voirie communale »
	2017-167	Voies communales éligibles et attribution du fonds de concours « voirie communale »
	2017-168	Conseils de crèches : organisation des élections des représentants de parents
	2017-169	Commission d'attribution des places en crèches : modification du règlement
	2017-170	Commission d'attribution des places en crèches : modification de la grille d'attribution des places en crèches
	2017-171	Perspectives des actions mises en place par l'ALSH intercommunal multi-sites depuis septembre 2017
	2017-172	Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre : adoption des statuts
	2017-173	Transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif » des communes d'ARCY-SUR-CURE, BOIS-D'ARCY et MERRY-SUR-YONNE à la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre
	2017-174	Transfert de la compétence « eau potable » des communes de CHAMPLAY, FLEURY-LA-VALLEE, MIGÉ, MOUTIERS-EN-PUISAYE et VAL-DE-MERCY à la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre
	2017-175	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites - contrats d'engagement éducatif
	2017-176	Suppression d'un poste d'attaché
	2017-177	Modification du tableau des effectifs
	2017-178	Personnel intercommunal « modification du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les cadres d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux
	2017-179	Participation protection sociale

### **DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : DELIBERATIONS 2017**

06-févr-17	2017-1 2017 -2 2017 - 3	Avenant n° 2 pour l'organisation de services de transport à la demande à destination d'AVALLON Avenant n° 2 au marché de collecte des emballages ménagers recyclables en porte à porte Avenant n° 2 au marché de collecte des emballages ménagers recyclables en Points d'apport volontaire
06-mars-17	2017 - 4 2017 - 5	Attribution des marchés d'entretien des espaces verts intercommunaux Action en justice contre le recours de Monsieur Guillaume DUMAY au Tribunal Administratif de DIJON « participation aux frais de fonctionnement 2015 des crèches CARIBOU et GALIPETTE sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'AVALLON »
02/05/2017	2017 - 6 2017 - 7	Attribution des marchés de fauchage de la voirie intercommunale Attribution du marché pour l'assainissement des dépendances de la voirie intercommunale et, le cas échéant, de la voirie communale
24/07/2017	2017 - 8 2017 - 9 2017 - 10 2017 -11	Attribution du marché de location et de maintenance de photocopieurs-scanners Attribution du marché de maintenance des extincteurs, des blocs autonomes d'éclairage de secours et des alarmes incendie Attribution du marché de vérifications règlementaires des aires de jeux et des équipements sportifs Attribution des marchés de transport des écoles primaires à destination des équipements sportifs (gymnases et piscine)
30/11/2017	2017-12	Attribution d'une subvention à l'association "Les Bourguignons en 4 L"

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME

### Objectifs de la politique :

- ✚ Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- ✚ Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique,
- ✚ Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- ✚ Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- ✚ Entretien - développer les équipements touristiques communautaires,
- ✚ Améliorer la couverture numérique en soutenant activement les projets concrets de l'Etat, de la Région et du Département.

### Réalisations 2017 :

#### ➤ **Parc d'activités Portes d'AVALLON et du MORVAN**

La Communauté de Communes est propriétaire du Parc d'activités d'intérêt régional. Construit en 2008, ce parc offre un total de 237 000 m<sup>2</sup> commercialisables pour des activités économiques telles que les services (aux entreprises et aux personnes), la logistique, la filière bois, le tourisme et l'artisanat.

Au cours de l'année 2017, la CCAVM a procédé à la cession de parcelles aux sociétés suivantes :

- SCI S.E.A (1 065 m<sup>2</sup>) pour implanter un bâtiment de stockage pour une entreprise de menuiserie,
- SCI du PRE-COT (2 153 m<sup>2</sup>).

A noter également qu'au cours de cette année, les travaux pour l'implantation du nouveau bâtiment de la société Taxis MOFFRONT ont commencé, initiant ainsi les implantations sur le Parc d'activités Porte D'AVALLON.



#### ➤ **Marketing territorial**

A été engagée cette année une démarche marketing territorial destinée à constituer une base d'informations socio-économiques du territoire et définir une cible économique (porteurs de projets), dans le but d'engager ensuite une démarche de prospection économique en partenariat avec l'agence départementale Yonne Développement.

Plusieurs ateliers ont ainsi été mis en place :

- Jeudi 13 avril (diagnostic du territoire autour des indicateurs suivants : capital humain, entreprises et acteurs leaders, réseaux et points nodaux, infrastructures et immobilier),
- Jeudi 4 mai (diagnostic du territoire autour des indicateurs suivants : les services, les évènements professionnels, recherche et développement),
- Mardi 23 mai (diagnostic du territoire autour des indicateurs suivants : les entreprises secondaires et les filières d'excellence, les technologies de l'information et de la communication, ressources naturelles et physiques – lieux emblématiques),
- Mercredi 28 juin : finalisation de l'identification des atouts du territoire, proposition de positionnement, de promesse et de storytelling économique.

L'image du territoire a également fait l'objet d'une analyse :

Atouts	Faiblesses
Neutralité des informations diffusées.	Pas de site internet présentant les atouts économiques de la CCAVM.
Une orientation économique clairement identifiable.	Pas de site internet rassemblant les informations immobilières et foncières.
Visibilité des parcs d'activités à travers plusieurs sites.	Pas d'informations pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise.
Les dispositifs d'accompagnement et d'aides peuvent être détectés grâce à des sites spécialisés.	Les entreprises leaders du territoire ne sont pas systématiquement identifiées à l'extérieur.
Dimension touristique du territoire très visible.	Des avis négatifs d'habitants ou anciens habitants qui nécessitent d'être contrés.
Des relais d'informations existants.	

Ces temps de travail ont abouti à la définition :

- d'un slogan économique pour la CCAVM : « Si proche, si attractive »
- d'un storytelling :

« Beaucoup nous connaissent pour notre patrimoine historique et nos paysages enchanteurs, où les bonnes choses prennent du temps avant de s'offrir aux autres. Il est vrai qu'avec plus d'un million de visiteurs par an, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN se montre accueillante et attractive.

Sur ce territoire, généreux par nature, sont ancrées des entreprises majeures comme le Groupe Schiever (grande distribution), Pneu Laurent (Groupe Michelin) ou SKF. Elles côtoient un tissu dynamique de TPE et PME-PMI opérant dans plusieurs filières clés comme le bois, l'agriculture & l'élevage, la petite industrie, l'artisanat, le commerce et les services, y compris touristiques.

Il faut dire qu'avec deux points d'entrée/sortie sur l'autoroute A6, le territoire est à moins de 2h30 de Lyon ou Paris en voiture ou camion.

Pour faire bénéficier à d'autres entreprises de cette situation favorable, les élus ont développé une offre immobilière et foncière flexible répondant parfaitement aux besoins exprimés. Les prix d'achat et de location déjà compétitifs sont susceptibles d'être minorés par de nombreux dispositifs d'aides qui permettent de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement. Ces dispositifs

financiers, comme les ZRR, offrent de réelles opportunités aux entreprises pour gagner en compétitivité....

Suite au travail déjà réalisé, il convient désormais d'élaborer l'empreinte numérique du territoire via notamment : le réseau professionnel LINKEDIN, une page Facebook pour les parcs d'activités ou le site Internet de promotion « Pôle-implantation.org ».

Alors que de nombreux territoires français s'appauvrissent en employés et ouvriers, nous disposons d'une main d'œuvre dans ces profils. Les salariés sont respectueux des produits et services qu'ils créent, à l'image du territoire préservé où ils vivent.

Le développement d'un parc immobilier neuf depuis plusieurs années permet également d'accueillir de nouveaux salariés et leurs familles sur le territoire. Ils y trouveront des lieux de vie agréables et de nombreux services du fait de la présence de touristes.

Offres nouvelles : Très haut débit, démarches projets sur le territoire (OGS, PLUi, SCOT...), réaménagement du centre-bourg d'Avallon avec de nombreux projets urbains, voie verte Avallon-Chablis, création d'un réseau de transports en commun, Petite Enfance (potentialité de création d'une crèche d'entreprise – financements mobilisables), complexe aqua ludique (Avallon), gestion intégrée des déchets (création d'une déchetterie professionnelle, ...).

Gagner est aussi une affaire de réseaux. La Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN, avec ses partenaires locaux, départementaux et régionaux, est à votre disposition pour vous aider à vous développer et réussir.

N'hésitez pas à tester notre offre, vous serez agréablement surpris ! »

#### ➤ **Commerce et artisanat**

La Communauté de Communes accompagne financièrement des acteurs économiques présents sur le territoire.

Il en est ainsi pour :

- la Chambre économique de l'Avallonnais (16 588 €) : fruit d'un partenariat entre les collectivités locales du Pays Avallonnais et des Chambres Consulaires, cette structure a pour principales missions :
  - ✓ Accompagner les porteurs de projet, personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise,
  - ✓ Accompagner les chefs d'entreprises du Pays Avallonnais sur différentes thématiques,
  - ✓ Accompagner les Élus dans leurs projets de développement économique locaux,
  - ✓ Soutenir les initiatives créatrices d'emploi et les actions en faveur des « jeunes ».
- l'agence de développement économique départementale Yonne Développement (3 053 €) : créée à l'initiative du Conseil Général de l'Yonne en 1989, l'agence facilite les développements de projets et les initiatives d'implantations, pour accroître l'attractivité économique du département de l'Yonne. Parmi ses missions :
  - ✓ Accompagner l'entrepreneur aux différents stades de son projet,
  - ✓ Mener des actions de prospection pour détecter des projets d'investissement, tant au niveau national qu'international,
  - ✓ Véhiculer des conseils et soutenir les démarches de développement économiques des collectivités territoriales, telles que les communes et communautés de communes.

### ➤ **Office de Tourisme intercommunal / intercommunautaire**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a consacré l'échelon intercommunal en lui confiant, à compter du 1er janvier 2017, une compétence obligatoire en matière de promotion du tourisme, laquelle inclut la création d'Offices de tourisme intercommunaux.

Ainsi, le 12 septembre 2016, le Conseil Communautaire décidait la création de l'Office de tourisme intercommunal VEZELAY-AVALLON-MORVAN au 1er janvier 2017, sous le statut d'Établissement Public Industriel et Commercial.

En mars 2017, il a été décidé de transformer l'Office de tourisme intercommunal en un Office de tourisme intercommunautaire VÉZELAY-AVALLON-MORVAN-SEREIN en partenariat avec la Communauté de Communes du SEREIN à compter du 1er avril 2017.

### ➤ **Identité touristique du territoire**

Au cours du premier trimestre 2017, l'agence de communication « Signe des Temps » a travaillé en partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunautaire afin de proposer une identité touristique pour le territoire.

Trois axes ont ainsi été identifiés :

- Axe 1 : Positionnement généraliste dans lequel l'ensemble du territoire peut être décliné : La Bourgogne, Grand Ecran - Vézelay- Avallon-Morvan-Serein,
- Axe 2: autour des portes d'entrée du territoire : "... Vézelay Morvan" (avec différentes déclinaisons) en conservant "Bourgogne Grand Ecran" en signature,
- Axe 3 : autour de la notion de temps : "Les vallées intemporelles" en conservant "Bourgogne Grand Ecran" en signature.

Mais aucun n'a réellement fait consensus. La réflexion est à poursuivre...

### ➤ **Routes du Morvan à vélo**

Pour répondre à la demande touristique et sportive, le Parc Naturel Régional du Morvan a souhaité créer, en partenariat avec les EPCI et leurs Offices de tourisme, une offre de circuits pour les pratiques cyclo touristiques et cyclo sportives. Ainsi, ont été identifiés 19 boucles locales à la demi-journée (parcours de 14 à 50km) réparties sur l'ensemble des Communautés de Communes du Parc (\*),

- 4 boucles vitrines à la journée : Avallonnais (parcours de 103 km), Autunois, Sommets, Grands lacs,
- 2 Grands Tours du Morvan (classique et sportif) de 358 et 304 kilomètres.

(\* ) Pour la CCAVM, les départs des boucles sont situés à AVALLON et VEZELAY.

### ➤ **Taxe de séjour**

La taxe de séjour constitue une source de financement importante des actions de développement touristique de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN.

Pour 2017, à la date du 11 juin 2018, le produit de la collecte annuelle s'élève à 99 360 euros (contre 96 500,00 euros à la même date l'année précédente).

Afin d'améliorer la communication avec les hébergeurs, optimiser la collecte de la taxe, préciser la connaissance touristique du territoire et renforcer le pilotage de la politique touristique, la CCAVM a validé en 2017 la mise en place d'une plateforme Internet de gestion de la taxe de séjour.

Ainsi, les hébergeurs doivent désormais effectuer mensuellement leur déclaration, via l'outil numérique.

Par ailleurs, face aux impayés en matière de taxe de séjour, la procédure mise en place en 2016 s'est poursuivie en 2017.

### ➤ Numérique

L'Etat est en charge de la résorption des zones blanches avec les opérateurs FREE et BOUYGUES TELECOM pour implanter des antennes sur les secteurs identifiés comme étant en zone blanche. Les sites de DOMECY-SUR-LE-VAULT, GIROLLES et LICHÈRES-SUR-YONNE ont été identifiés et les travaux ont débuté.



Par ailleurs, le Conseil Départemental de l'Yonne a débuté les études et les travaux de génie civil pour effectuer la montée en débit ou l'installation de la fibre. La CCAVM a participé financièrement aux études sur les infrastructures sans toutefois avoir pu bénéficier de travaux en 2017.

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 1

### Objectifs de la politique :

- ✚ Aménager un territoire équilibré,
- ✚ Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- ✚ Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCOT, PLUi).

### Réalisations 2017 :

#### ➤ **Urbanisme**

#### *Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :*

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

- *Janvier – Février 2017 : Validation du Diagnostic Territorial*

Lancé en septembre 2016, le diagnostic territorial, fruit d'un travail partagé de l'ensemble des acteurs du territoire, a été validé par différentes instances locales : Comité de suivi le 6 janvier 2017, Commission Plénière le 13 janvier et Conseil Communautaire le 13 février 2017.

- *Mars – Septembre 2017 : Réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*

Deuxième étape du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables consiste à définir le projet politique du territoire à moyen et long termes à partir du diagnostic établi. Il exprime les objectifs de la collectivité sur diverses thématiques : économie, habitat, agriculture, environnement, équipements publics, ...

Comme pour le diagnostic territorial, des tables rondes thématiques, organisées par le CDHU, se sont tenues sur les mois de mars et avril 2017 : « agriculture », « environnement », « architecture et cadre de vie », « sociologie, économie, mobilité et habitat ». Ces ateliers ont réunis une trentaine d'acteurs locaux afin d'échanger sur les objectifs du territoire à définir.

De ces réunions de travail en est sortie une esquisse de PADD qui a été débattu dans les conseils municipaux de la CCAVM tout au long de l'été 2017.

Dans le même temps, le travail mené sur le PADD a été présenté et expliqué à la population lors d'une réunion publique, qui s'est tenue le 4 juillet 2017.

Après avoir établi une synthèse des remarques énoncées lors de ces débats municipaux, le PADD a d'abord été présenté et débattu en Conférence des Maires, le 18 septembre 2017, pour être présenté ensuite, pour débat, au Conseil Communautaire le 20 septembre 2017.

- *Septembre – Décembre 2017 : Lancement du zonage*

Troisième étape du PLUi, le zonage consiste à définir les zones constructibles, naturelles, agricoles en cohérence avec le diagnostic et PADD préalablement établis.

Après une réunion de lancement sur le zonage le 13 septembre 2017 à destination des élus du territoire, le CDHU a débuté ses rencontres dans chacune des communes de la CCAVM.

Dans ce cadre, les communes sont également invitées à répertorier leur « petit patrimoine » (calvaire, lavoir, ...) à protéger, tant architectural que naturel, dans une optique de mise en valeur du territoire. L'étude ayant été lancée par la CCAVM à l'été 2017.

#### *Le service commun d'instruction « ADS » :*

Créé à la suite de la réforme de juillet 2015 relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le service ADS de la CCAVM est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Depuis le 1er janvier 2017, quatre communes supplémentaires ont adhéré au service ADS de la CCAVM, portant ainsi leur nombre à quinze. Il s'agit :

- des communes de DOMECEY-SUR-CURE et THAROT, suite au désengagement de l'Etat dans l'instruction des communes couvertes par une carte communale
- des communes d'ARCY-SUR-CURE et de MERRY-SUR-YONNE qui ont intégré le territoire de la CCAVM cette année.

**Ces quinze communes**, possédant une Carte Communale (CC), un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ont transmis tout ou partie des types d'autorisation d'urbanisme à la CCAVM (*cf. tableau ci-dessous*).

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA
ANNAY-LA-COTE	POS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ASQUINS	POS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ARCY-SUR-CURE	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
AVALLON	PLU	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
DOMECEY-SUR-CURE	CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MAGNY	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MERRY-SUR-YONNE	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONTAUBERT	POS	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PROVENCY	PLU	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
QUARRE-LES-TOMBES	PLU	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
SAINT-BRANCHER	PLU	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SAUVIGNY-LE-BOIS	PLU	OUI*	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
THAROT	CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
VEZELAY	POS/PSMV	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

*CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).*

*\* A compter du 6 novembre 2017*

En 2017, **252 dossiers** ont été déposés pour l'ensemble des communes, répartis ainsi :

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA	Total
ANNAY-LA-COTE	POS	10	0	9	3	0	0	22
ASQUINS	POS	10	1	18	7	1	0	37
ARCY-SUR-CURE	PLU	0	0	0	0	0	0	0
AVALLON	PLU	0	0	0	15	1	0	16
DOMECEY-SUR-CURE	CC	6	0	4	3	0	0	13
MAGNY	PLU	23	4	22	9	0	0	58
MERRY-SUR-YONNE	PLU	0	0	8	0	0	0	8
PONTAUBERT	POS	0	2	8	0	0	0	10
PROVENCY	PLU	0	2	7	3	0	0	12
QUARRE-LES-TOMBES	PLU	0	3	0	9	0	0	12
SAINT-BRANCHER	PLU	0	0	0	1	0	0	1

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	PLU	13	0	4	3	0	0	20
SAUVIGNY-LE-BOIS	PLU	4	3	20	3	0	0	30
THAROT	CC	0	0	6	1	0	0	7
VEZELAY	POS/PSMV	0	1	0	4	1	0	6

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

## ➤ Mobilité

*Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine municipale d'AVALLON.*

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de MONTILLOT et de QUARRE LES TOMBES) et de la piscine municipale d'AVALLON est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

Nombre de sorties totales : 576 rotations (aller + retour) dont :

- Navette piscine : 444 rotations – 18 écoles,
- Navette gymnases : 132 rotations – 17 écoles.

« Les Cars de la Madeleine » a été le prestataire retenu pour les transports.

Budget consacré (HT) : 51 073,72 €.

*Le Transport à la demande (TAD) du secteur de QUARRE LES TOMBES à destination d'AVALLON.*

La demande a augmenté en 2017 avec **279 trajets effectués** (contre 228 en 2016, 251 en 2015 et 167 en 2014). Mis en route en 2013, le processus d'utilisation du service est bien connu des usagers, avec réservation auprès du prestataire la veille du trajet. Le transport s'effectue le jeudi matin, du domicile du demandeur jusqu'à AVALLON et retour au domicile. « MOFFRONT Taxis » a assuré ce service.

- 6 947 km effectués (+ 144% par rapport à 2016),
- Tarif pour l'utilisateur : 3 € par trajet (quelles que soient l'origine et la destination du passager).

Budget consacré (HT) : 3 961,40 €.

*Circuits A et B du Vézélien à destination d'AVALLON.*

Le circuit A dessert les communes suivantes : DOME CY SUR CURE, FOISSY LES VEZELAY, FONTENAY PRES VEZELAY, ISLAND, MENADES, PIERRE PERTHUIS, PONTAUBERT et THAROISEAU.

La demande a diminué en 2017 avec **309 trajets effectués** (contre 386 en 2016 et 420 en 2015). Le transport s'effectue le mercredi matin, du domicile du demandeur jusqu'à AVALLON et retour au domicile. « MOFFRONT Taxis » a assuré ce service.

- 5 526 km effectués (+ 48,95% par rapport à 2016),
- Tarif pour l'utilisateur : 3 € par trajet (quelles que soient l'origine et la destination du passager).

Budget consacré (HT) : 2 578,80 €.

Le circuit B dessert les communes suivantes : ASQUINS, BLANNAY, DOMECEY-SUR-LE-VAULT, GIVRY, MONTILLOT, SAINT PÈRE, VAUX DE LUGNY et VÉZELAY.

La demande a fortement diminué en 2016 avec **94 trajets effectués** (contre 1 007 en 2015 et 706 en 2014). Le transport s'effectue le vendredi matin, du domicile du demandeur jusqu'à AVALLON et retour au domicile. « MOFFRONT Taxis » a assuré ce service.

- 2 195 km effectués (- 55,94% par rapport à 2015),
- Tarif pour l'utilisateur : 3 € par trajet (quelles que soient l'origine et la destination du passager).

Budget consacré (HT) : 1 171,00 €.

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 2

### Objectifs de la politique :

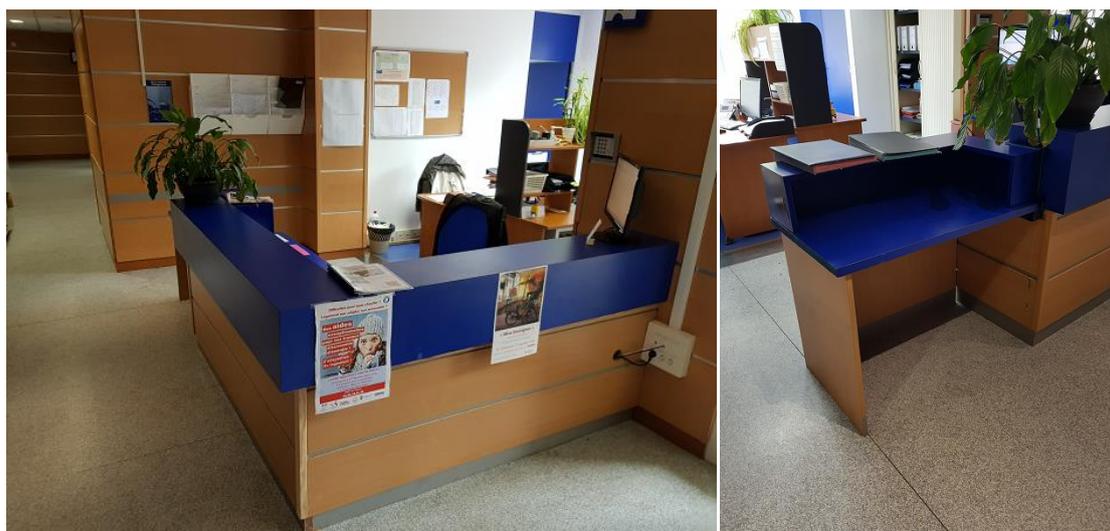
- ✚ Rendre accessible à tous les bâtiments communautaires,
- ✚ Favoriser un habitat de qualité,
- ✚ Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- ✚ Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

### Réalisations 2017 :

#### ➤ **Accessibilité**

Pour répondre aux exigences de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CCAVM a engagé les travaux inscrits dans son Agenda d'Accessibilité Programmé.

L'aménagement intérieur a ainsi été retravaillé pour prendre en charge l'ensemble des personnes se présentant dans les locaux (abaissement de la banque d'accueil) et pour permettre aux personnes en fauteuil d'utiliser un module adapté.



Il a également été installé deux barres d'appui, l'une dans les toilettes handicapé du siège et l'autre au centre de loisirs.

#### ➤ **Habitat**

En 2016, s'est terminé le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat en Pays Avallonnais (*les porteurs de projets bénéficient toutefois d'un délai maximal de trois ans après le dépôt de leur dossier de demande de subvention pour réaliser les travaux*).

Pour rappel, à l'issue d'un diagnostic réalisé en 2010 par le Pays Avallonnais, trois thématiques ont été retenues :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- La lutte contre la précarité énergétique,

- L'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Dans le cadre de ce PIG, la Communauté de Communes apporte un soutien financier (limité à 500 € par porteur de projet) pour les travaux menés par les propriétaires occupants.

Au titre de l'année 2017, **3 porteurs de projets** (contre 8 en 2016 et 18 en 2015) ont été accompagnés. Ils résident sur les communes de : AVALLON, ÉTAULES et QUARRÉ-LES-TOMBES.

#### ➤ Communication

Les sites communautaires ont été équipés d'une signalétique uniformisée.



## VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

### Objectifs de la politique :

- ✚ Définir la politique communautaire en matière de voirie et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux à l'échelle du mandat et du territoire.

### Réalisations 2017 :

#### ➤ Voirie

Les travaux 2017 ont été présentés et validés lors de la commission voirie du 26 avril 2017.

COMMUNE	VOIE	TRAVAUX
ARCY-SUR-CURE / SAINT MORE	RD 950 - Limite Arcy-sur-Cure/Saint-Moré	Renforcement
	RD 950 - RD 237	Renforcement
ASNIERES-SOUS-BOIS	Direction ARMES	Enrobé
BOIS D'ARCY	Limite BROSES	Renforcement
BLANNAY	Limite de Voutenay-sur-Cure - RD 206	Enduit
	RD 206 - Limite de MONTILLOT	Enduit
BROSSES	Limite MONTILLOT-Limite BOIS d'ARCY	Renforcement
	Limite de MONTILLOT	Enrobé
CUSSY-LES-FORGES	Crèche Capucine	Enduit
DOMECY-SUR-CURE	MALASSIS	Renforcement
GIROLLES	VI 7	Enrobé
	VI 3	Enduit
LUCY-LE-BOIS	VI 6	Enrobé
MONTILLOT	Bourg - Limite BLANNAY	Enduit
	Limite BROSES	Renforcement
	Limite de BROSES	Enrobé
PROVENCY	VI 37	Enduit
QUARRÉ-LES-TOMBES	Route des Brizards	Renforcement
SAINT-BRANCHER	SAINT BRANCHER – SAINT AUBIN	Enduit
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS		Renforcement
SAINT-LÉGER-VAUBAN	Direction CORVIGNOT	Enrobé
	Direction La Pierre Qui Vire	Renforcement
SAUVIGNY-LE-BOIS	VI 33	Renforcement
THAROISEAU	VI 26	Enrobé
VAULT-DE-LUGNY	VI 8	Renforcement
VEZELAY	La Cordelle	Renforcement
VOUTENAY-SUR-CURE	Limite de BLANNAY	Enduit
	Limite de GIROLLES	Renforcement

Suite aux nombreuses précipitations, l'ouvrage situé sous la route intercommunale reliant QUARRÉ-LES-TOMBES au hameau de Bousson et enjambant le Rû Tancoin a dû être totalement repris. Les échanges avec la Direction Départementale du Territoire et le Parc Naturel RÉGIONAL du MORVAN

ont permis de réaliser dans des délais restreints la réfection de l'ouvrage tout garantissant la continuité écologique qui n'existait plus.



Nouveau classement de la voirie d'intérêt communautaire et fonds de concours :

Avec un avis favorable de la Commission Voirie du 9 août 2017 précisant que « seules les voies desservant les équipements communautaires sont intercommunales », le Conseil Communautaire du 11 septembre 2017 a adopté la mise en place d'un règlement d'attribution de fonds de concours calculé sur le coût d'entretien au kilomètre engagé par la CCAVM.

## ENVIRONNEMENT 1

### Objectifs de la politique :

- ✚ Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- ✚ Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

### Réalisations 2017 :

#### ➤ **Déchets ménagers**

##### *La redevance incitative*

Depuis le 1er janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la redevance incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés.

Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est ainsi responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », doit inciter chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture.

En 2017, les facturations du solde de l'année 2016 et du 1<sup>er</sup> semestre 2017 ont été réalisées.

##### *Extension des consignes de tri emballages plastiques*

Depuis le 15 juin 2016, les consignes de tri ont été modifiées, permettant ainsi à tous les emballages plastiques d'être déposés dans les bacs ou sacs de tri sélectif. 2017 est la première année pleine d'exploitation avec les nouvelles consignes de tri.

##### *Intégration et facturation des 3 nouvelles communes*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes d'ARCY-SUR-CURE, BOIS D'ARCY et MERRY-SUR-YONNE ont intégré le périmètre de la CCAVM. Les habitants de ces communes ont été informés lors de réunions publiques, puis équipés de conteneurs conformes à la collecte de déchets ménagers.

Une facturation de transition en Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été réalisée spécifiquement pour ces 3 communes et envoyée à l'automne 2017.

##### *Retrait des Points d'Apport Volontaire (PAV)*

Les habitants étant équipés de bacs pour la collecte en porte à porte, les PAV pour le tri sélectif ont été entièrement retirés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

##### *Mise en place d'une benne Ecomobilier à la déchetterie d'ETAULES*

Mis en place en février 2017 à la déchetterie d'ETAULES, la benne Ecomobilier favorise la revalorisation « matière » des équipements d'ameublement plutôt que leur enfouissement.

##### *Partenariat DOMANYS*

DOMANYS a recruté deux employés (en service civique) que la CCAVM a accompagné dans leur démarche de sensibilisation des habitants au tri sélectif.

Par ailleurs, deux composteurs ont été installés à la résidence Gama pour que les habitants puissent composter leurs bio-déchets.

### ➤ **Ordures ménagères**

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :

- Sur le secteur 1 d'AVALLON, CHÂTEL-CENSOIR et VÉZELAY : 2 fois par semaine,
- Sur le secteur 2 d'AVALLON et les communes rurales : 1 fois par semaine.

En 2017, les tonnages d'ordures ménagères collectés poursuivent leur décroissance :

Territoire	Tonnages 2014	Kg/an/hab.	Tonnages 2015	Kg/an/hab.	Tonnages 2016	Kg/an/hab.	Tonnages 2017	Kg/an/hab.
Ex CCA, + 3 communes	2 595,75	191,46	2 557,70	190,22	2 361,13	170,40	2 224,90	166,86
Ex CCV	1 476,46	337,40	1066,81	244,07	704,48	161,17	817,08	186,93
Ex CCMV	529,16	238,25	468,96	207,23	293,93	129,89	291,42	128,78
<b>TOTAL</b>	<b>4 601,37</b>	<b>228,76</b>	<b>4 093,47</b>	<b>204,30</b>	<b>3 362,57</b>	<b>167,18</b>	<b>3 333,40</b>	<b>165,73</b>

### ➤ **Tri sélectif**

La collecte du bac de tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'AVALLON et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Les tonnages collectés en Porte à Porte ne cessent de croître depuis 2014, à l'inverse des Points d'apports volontaires (PAV).

Territoire	Tonnages 2014	Kg/an/hab.	Tonnages 2015	Kg/an/hab.	Tonnages 2016	Kg/an/hab.	Tonnages 2017	Kg/an/hab.
Porte à Porte	557,52	55,95	792,35	61,32	1 028,72	66,78	1 345,82	71,55
PAV	438,63		299,02		296,21		73,72	

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

Tonnages 2014	Kg/an/hab.	Tonnages 2015	Kg/an/hab.	Tonnages 2016	Kg/an/hab.	Tonnages 2017	Kg/an/hab.
754,71	37,52	751,10	37,49	802,80	40,46	823,22	42,02

### ➤ **Déchetteries (ÉTAULES et MONTILLOT)**

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

Les jours et horaires d'ouverture des déchetteries sont les suivants :

<b>ÉTAULES</b>	HIVER 1/10 au 31/03	ÉTÉ 1/04 au 31/09
Lundi au Samedi	9h à 12h et 14h à 17h	8h30 à 12h et 14h à 18h
<b>MONTILLOT</b>	HIVER 1/10 au 31/03	ÉTÉ 1/04 au 30/09
Lundi, Mercredi et Samedi	9h à 12h et 14h à 17h	8h30 à 12h et 14h à 18h

En 2017 :

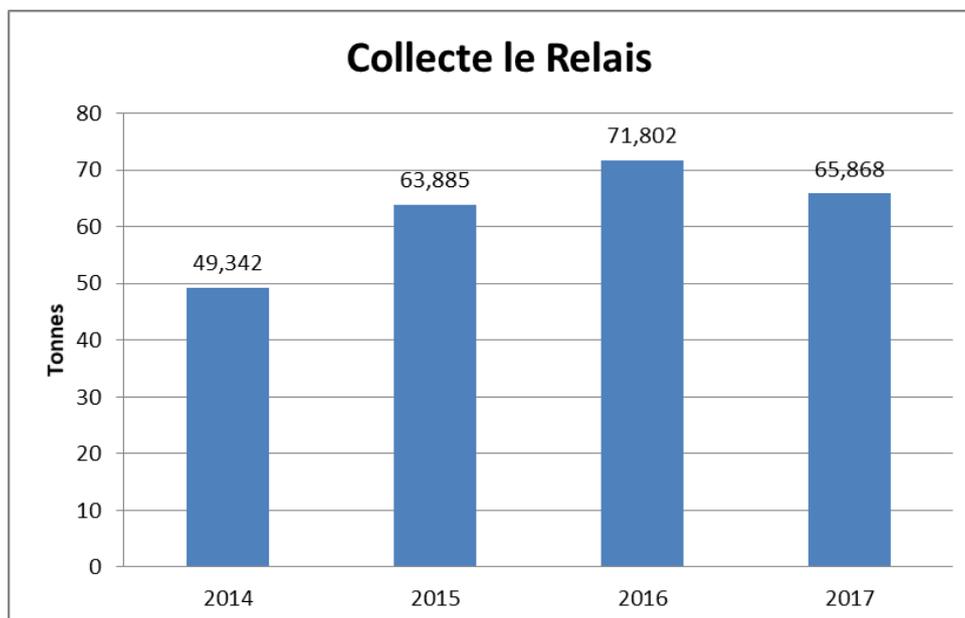
- **49 620 usagers** ont fréquenté la déchetterie d'ÉTAULES (soit + 8,13 % par rapport à 2016),
- **12 264 usagers** ont fréquenté la déchetterie de MONTILLOT (soit + 16,93 % par rapport à 2016).

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'ÉTAULES sont les suivants :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Gravats	1 496,54	1 786,12	1 965,34	1 915,49
Ferraille	189,72	213,16	230,28	191,22
Cartons	139,39	125,65	134,71	130,61
Encombrants	1 261,72	1 307,05	1 536,64	1 333,86
Déchets verts	1 173,47	1 188,19	1 409,94	1 372,20
DMS	59,68	63,52	64,10	48,72
DEEE	143,59	161,27	183,33	168,65
Bois	84,70	114,22	124,78	128,35
<b>TOTAL</b>	<b>4 548,81</b>	<b>4 959,18</b>	<b>5 649,12</b>	<b>5 289,10</b>

Les tonnages collectés sur la déchetterie de MONTILLOT sont les suivants :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Gravats	178,18	200,62	167,00	193,82
Ferraille	66,76	75,95	70,16	68,44
Cartons	20,72	18,64	21,07	24,73
Encombrants	401,36	444	389,56	454,96
Déchets verts	147,66	173,76	165,48	168,42
DMS	19,29	19,09	18,29	16,72
DEEE	46,56	52,67	52,34	47,16
Bois	24,92	35,92	41,18	26,10
<b>TOTAL</b>	<b>905,45</b>	<b>1 020,66</b>	<b>925,08</b>	<b>1 000,36</b>



#### ➤ Traitement des déchets

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de SAUVIGNY LE BOIS » par un prestataire : SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par le Centre de tri de SOREPAR à ORMOY, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par Eco-Emballages :

Verre	Papier carton	Emballages plastiques	Emballages métalliques	
Saint Gobain 42610 SAINT ROMAIN LE PUY	REVIPAC 75015 PARIS	Valorplast 92909 PARIS	Acier	Aluminium
			Usinor Packaging 92070 PARIS	Affimet 60204 COMPIEGNE

#### ➤ Indicateurs financiers

Pour les ordures ménagères :

Dépenses	2014	2015	2016	2017
COLLECTE	659 939,29 €	628 748,41 €	590 339,28 €	578 350,42 €
TRAITEMENT	415 266,30 €	341 067,14 €	280 095,84 €	282 837,02 €

Pour le Tri sélectif :

Dépenses	2014	2015	2016	2017
COLLECTE	381 970,95 €	529 667,94 €	522 583,75 €	471 235,92 €
TRAITEMENT	182 824,34 €	199 540,67 €	242 679,37 €	284 403,04 €

<b>Recettes</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
VALORPLAST	37 868,91 €	24 885,12 €	15 110,02 €	24 858,41 €
ARCELOR MITAL	9 525,26 €	8 368,26 €	3 858,23 €	8 787,60 €
SAINT GOBAIN/ VERRALLIA	30 784,71 €	18 749,28 €	30 660,45 €	21 521,89 €
ECO EMBALLAGES	238 285,22 €	220 687,56 €	291 615,39 €	282 271,26 €
ECOFOLIO	18 820,06 €	21 094,08 €	14 812,41 €	13 022,34 €
UPM	57 458,02 €	32 975,83 €	35 176,72 €	63 363,55 €
REVIPAC	13 483,67€	10 069,12 €	19 093,78 €	58 466,62 €
AFFIMET/ REGEAL	950,75 €	1 824,48 €	2 258,04 €	3 073,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>407 176,60 €</b>	<b>338 653,73 €</b>	<b>412 585,04 €</b>	<b>475 365,24 €</b>
	Sur 13 mois	Sur 12 mois	Sur 12 mois	Sur 12 mois

Pour les déchetteries :

<b>Dépenses</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
COLLECTE et TRAITEMENT ÉTAULES	306 983,31 €	329 109,85 €	363 142,24 €	339 460,92 €
COLLECTE et TRAITEMENT MONTILLOT	133 714,67 €	96 405,83 €	124 141,08 €	92 865,04 €

<b>Recettes</b>	<b>Valorisation Matière (ferraille, cartons et DEEE)</b>			
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
ÉTAULES	28 911,00 €	29 677,49 €	45 069,96 €	38 650,70 €
MONTILLOT	7 215,56 €	10 786,56 €	8 961,29 €	12 625,19 €

Produit de la Redevance incitative 2017 :

<b>TEOM 2014</b>	<b>TEOM 2015</b>	<b>RI 2016</b>	<b>RI 2017</b>
2 120 271 €	2 146 595 €	1 959 112,42 €	1 899 234,54 €

## ENVIRONNEMENT 2

### Objectifs de la politique :

- ✚ Sensibiliser les entreprises à une démarche environnementale,
- ✚ Encourager le développement des énergies renouvelables,

### Réalisations 2017 :

#### ➤ **Parc d'activités**

Dans le cadre de la politique régionale de soutien aux « espaces d'activité d'intérêt régional », la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN (CCAVM) s'est engagée dans une gestion durable des espaces communs et la sensibilisation des entreprises du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON ».

A ce titre, le Parc d'activités est :

- Labélisé « Espace Végétal Ecologique » (EVE),
- Certifié « ISO 14001 » (norme de 2004).

Le label EVE répond à un référentiel de gestion et d'entretien à respecter favorisant les pratiques de gestion des espaces végétaux en adéquation avec les principes de développement durable, avec des actions à programmer en matière de : paysages, bruit, biodiversité, eau, déchets, énergie, air, sol, matériaux...

La certification ISO 14001 répond à un ensemble de règles et procédures (17 exigences relatives à la politique environnementale, la communication, la surveillance, la prévention des situations d'urgence et capacité à réagir....).

Un audit externe a été mené par ECOCERT ENVIRONNEMENT afin de s'assurer :

- de la conformité de la gestion et de l'entretien de l'EVE,
- de la conformité du système de management à la norme ISO 14001.

A l'issue de cet audit, le parc d'activités a obtenu pour 2017 les deux certificats.

#### ➤ **Eolien : projet situé sur la commune de THORY**

Le projet éolien est porté par la Compagnie du Vent.

Au titre de 2017, le projet a fait l'objet d'une demande de compléments d'étude de la part des services de l'Etat en mars. Tous les compléments d'expertises ont été apportés en décembre 2017.

#### ➤ **Eolien : projet situé sur la commune d'ANNAY-LA-CÔTE**

Le projet éolien est porté par la SAS Energie Eolienne France.

Une présentation du projet a été faite aux membres du Bureau Communautaire et de la Commission en août 2017. Le scénario prévu pour le moment par le développeur concerne l'installation de 4 à 7 machines mais rien n'est définitif.

Les étapes réalisées en 2017 (et avant) :

- 31/08/2017 : présentation du projet devant la Commission intercommunale,
- Septembre 2017 : suite à une délibération favorable du Conseil Municipal d'ANNAY-LA-CÔTE, signature d'une convention de prêt à usage avec promesse unilatérale de bail,
- Dernier trimestre 2017 : consultation de plusieurs prestataires pour la réalisation des études d'état initial. Ouest AM et CD Eau Environnement ont été retenus pour les études écologiques. Ouest AM et Géophom ont été retenus pour les études paysagères. Par ailleurs, les demandes de servitudes ont été adressées à plusieurs organismes (Armée, DGAC, ARS, DRAAF, MétéoFrance...).

➤ **Eolien : projet situé sur la commune de SAINT-LÉGER-VAUBAN**

Le projet éolien est porté par la SARL ABO WIND.

Une présentation du projet a été faite aux membres du Bureau Communautaire et de la Commission en août 2017. Le scénario prévu pour le moment par le développeur concerne l'installation de 6/7 machines (en zone boisée) mais rien n'est définitif.

Les étapes réalisées en 2017 (et avant) :

- 29/12/2015 : présentation du projet ABO Wind devant le Conseil Municipal de ST-LÉGER-VAUBAN,
- 19/01/2016 : délibération favorable du Conseil Municipal de ST-LÉGER-VAUBAN,
- 10/2016 : consultations préalables auprès des administrations compétentes. L'ensemble des réponses sont positives.
- Fin 2016/ début 2017 : réalisation de deux pré-diagnostic, risque biodiversité et paysage/patrimoine, par Biotope,
- 01/2017 : finalisation des accords fonciers,
- 03/2017 : présentation du projet aux Présidents du Conseil Départemental de l'Yonne et de la CCAVM,
- 6/04/2017 : deuxième présentation et délibération favorable du Conseil Municipal de St Léger-Vauban,
- 07/04/2017 : visite du parc éolien forestier dans l'Allier avec des élus de ST-LÉGER-VAUBAN, du Conseil Départemental de l'Yonne, de la DDT et de l'Office National des Forêts,
- 17/05/2017 : présentation du projet au PNR du Morvan,
- 13/10/2017 : présentation du projet à la Sénatrice de l'Yonne,
- 10/11/2017 : pose d'un mât de mesures anémométriques (120 m) ;

➤ **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

*SPANC - secteur de QUARRÉ LES TOMBES (7 communes)*

Mis en place le 1er janvier 2011, ce service fonctionne via une délégation de service public (DSP) attribuée à Suez Environnement et dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

SUEZ intervient sur la partie technique (premier diagnostic, avis sur la conception, avis sur la réalisation, diagnostic pour vente immobilière et contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans). L'agence de SAUVIGNY-LE-BOIS en est le référent.

En 2017, ont été traités :

- 21 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers »,
- 8 contrôles de conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 4 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation ».

*SPANC - secteur AVALLONNAIS – VÉZELIEN (38 communes)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence SPANC a été transférée à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

Les communes d'ARCY-SUR-CURE, BOIS D'ARCY et MERRY-SUR-YONNE font partie du périmètre SPANC depuis cette année 2017.

En 2017, ont été traités :

- ✚ 34 dossiers ANC pour « réhabilitation – rénovation »,
- ✚ 43 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers ».

Budget consacré (HT) : 2 576 € (adhésion à la FEPPF).

## ACTION SOCIALE 1

### Objectifs de la politique :

- Regrouper en un seul lieu (le guichet unique) l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations,
- Enrichir les liens entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille,
- S'adapter aux évolutions des besoins des familles et des enfants, soutenir la parentalité,
- Intégrer la notion de mixité sociale dans les multi-accueils,
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles (notamment le handicap).

### Réalisations 2017 :

- **537 familles** ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Enfance/Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
- **780 enfants** ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux...

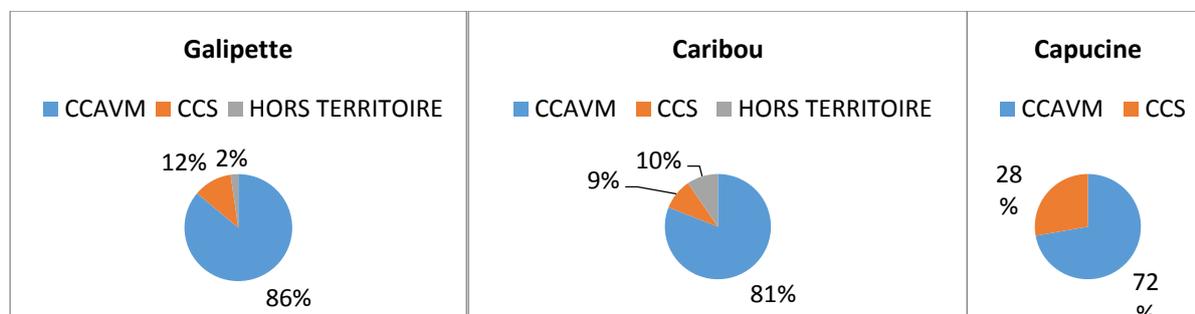
#### ➤ Les crèches

##### ✓ Fréquentations

	GALIPETTE	CARIBOU	CAPUCINE
<b>Nombre d'enfants inscrits en 2016</b>	66	55	25
<b>Nombre d'enfants inscrits en 2017</b>	62	63	41

	GALIPETTE	CARIBOU	CAPUCINE
<b>Nombre d'heures enfant 2016</b>	29 680	31 298	6 044
<b>Nombre d'heures enfant 2017</b>	29 864	30 750	28 141

##### ✓ Provenance des enfants



##### ✓ Investissements réalisés :

- A la crèche Caribou :
  - ✓ Réfection du sol à la crèche CARIBOU,



- ✓ Achat de mobilier,
- ✓ Achat d'une nouvelle armoire froide,
- ✓ Remplacement de la chaudière à gaz,
- ✓ Achat d'un ordinateur.

- A la crèche Galipette :

- ✓ Achat de vestiaires pour les agents,
- ✓ Achat de volets roulant extérieur,
- ✓ Achat d'une machine à laver.

- ✓ La sécurité

En 2017, les équipes ont travaillé sur les consignes incendie en lien avec l'assistant prévention de la collectivité. L'ensemble des plans et protocoles ont été créés et/ou remis à jour. Des exercices ont été organisés dans chacune des structures.



- ✓ Lien avec les parents

Dans l'attente de la mise en place des conseils de crèche (2018), les crèches ont organisé des réunions d'information et d'échanges avec les parents traitant notamment de : l'entrée à l'école, la présentation de l'aménagement de l'espace, l'organisation du quotidien, les jeux éducatifs proposés aux enfants.... Chaque crèche a également proposé un diaporama photo aux parents qui permettent d'illustrer l'accueil au quotidien.



Comme chaque année, les crèches ont également fêté l'été avec les familles et les enfants.

La crèche CAPUCINE a invité les familles des enfants à entretenir le jardin de la crèche et à récolter les fruits et légumes.



En fin d'année, les crèches CARIBOU et GALIPETTE ainsi que le Relais Petite Enfance ont proposé un spectacle de la Touk Touk Compagnie ouvert aux parents des crèches. Les assistantes maternelles qui participent aux « ateliers livres » à l'école des Jardins avec la crèche CARIBOU ont également pu assister au spectacle.

✓ L'accueil des enfants en situation de handicap

Le 4 décembre 2017, la crèche CARIBOU a reçu le label « Accueil en milieu ordinaire du jeune enfant en situation de handicap » en présence des différents partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental. Ce label est l'aboutissement du travail mené par l'équipe de la crèche depuis 2015 qui est attachée à accueillir tous les enfants avec leurs différences. Parallèlement à cette labellisation, les élus de la commission action sociale ainsi que les techniciens du pôle ont travaillé sur un projet d'accueil spécifique des enfants en situation de handicap sur l'ensemble des structures d'accueil qui devraient voir le jour en 2018.



✓ Les projets

Tout au long de l'année, les crèches mettent en place des projets et ateliers favorisant l'épanouissement des enfants et répondant aux objectifs éducatifs de chaque structure. Il existe notamment :

- Un atelier « livre » avec la bibliothèque municipale d'AVALLON (prêt de livres et ateliers lecture),
- Des ateliers « musique » avec le conservatoire d'AVALLON,
- Des ateliers « motricité »,
- Des ateliers « jardinage » entre les enfants de l'ALSH et les enfants de la crèche GALIPETTE.



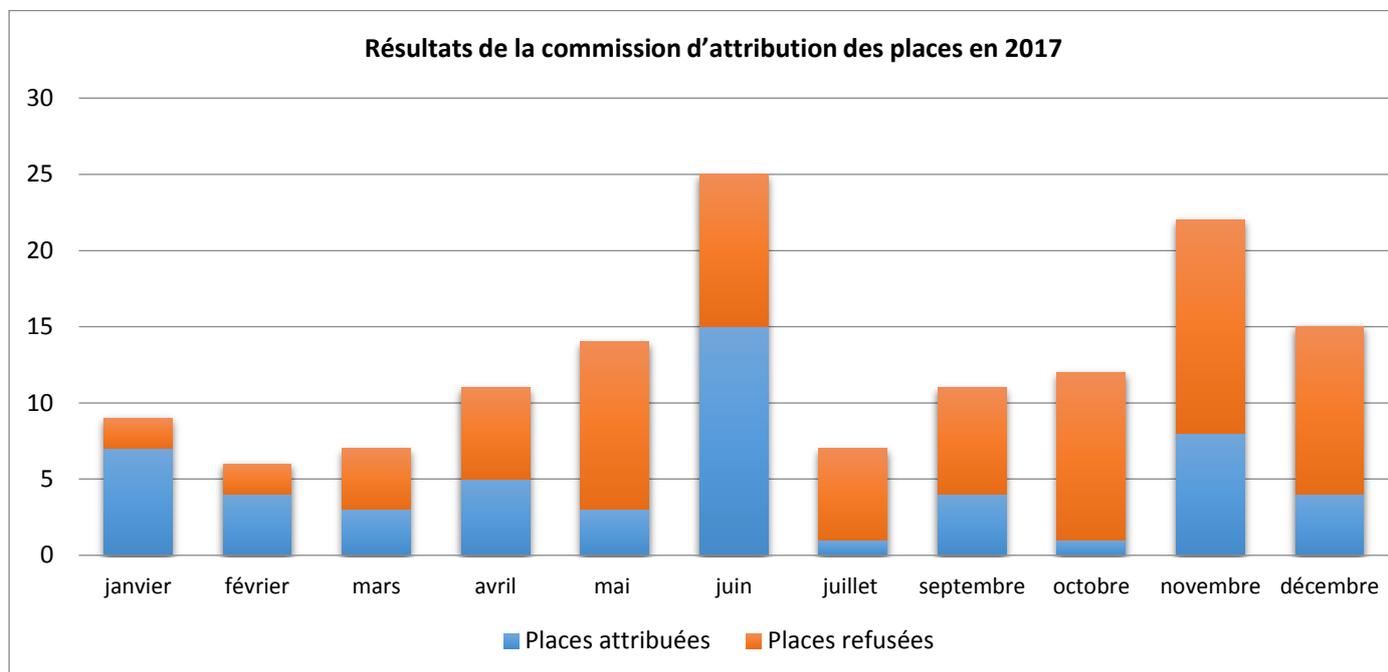
➤ Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance a pour mission l'animation du RAM mais également l'information aux parents sur les différents modes de garde.

✓ Le Guichet unique

La commission d'attribution des places, composée d'élus et de techniciens, se réunit chaque mois afin d'attribuer les places disponibles.

En 2017, on recense 115 préinscriptions pour une place en crèche (*dont 82 en accueil régulier – 33 en accueil occasionnel*). La commission a attribué 53 places en accueil régulier. 29 familles n'ont pas pu obtenir de place.



✓ Le Relais Assistants Maternels (AM)

Nombre d'AM sur le territoire	Nombre d'AM ayant fréquenté le RAM	Nombre d'enfants gardés par un AM	Nombre de familles employant un AM	Nombre de contact avec des familles	Nombre de contact avec des AM
90	79	273	237	537	319

En 2017, 46 demandes de garde auprès d'un assistant maternel ont été recensées.

Le RAM contribue à la professionnalisation des assistants maternels et propose des temps de formation et de conférences. Ainsi, en 2017, il a été proposé :

- 2 conférences thématiques proposées (« Apprendre à gérer ses émotions dans les relations aux autres », « Comment lutter contre les sources de pollution domestique ») auxquelles 25 assistants maternels ont assisté.

- Dans le cadre de la « formation continue », 15 assistants maternels ont participé à une formation proposée par un organisme extérieur (« recyclage SST », « certificat sauveteur secouriste du travail », « la gestion du stress/ les techniques de relaxation »).

En 2017, le RAM a proposé 74 ateliers à AVALLON ou délocalisés sur le territoire (SAUVIGNY-LE-BOIS, QUARRE-LES-TOMBES, SAINT-PERE) qui contribuent à la professionnalisation des assistants maternels et à la socialisation des enfants que les assistants maternels accueillent.



Le RAM est également un vecteur de lien social et travaille en réseau avec de nombreux partenaires, notamment :

- Des ateliers à la bibliothèque d'AVALLON avec la crèche CAPUCINE,
- Des ateliers « motricité » avec la crèche GALIPETTE,
- Des ateliers « autour de la lecture » avec la crèche CARIBOU et l'école des Jardins,
- Un partenariat avec la Toute Petite Section de l'École de la Fontaine autour de « je découvre l'école »,
- Des ateliers « familles monoparentales » avec le centre social d'AVALLON.

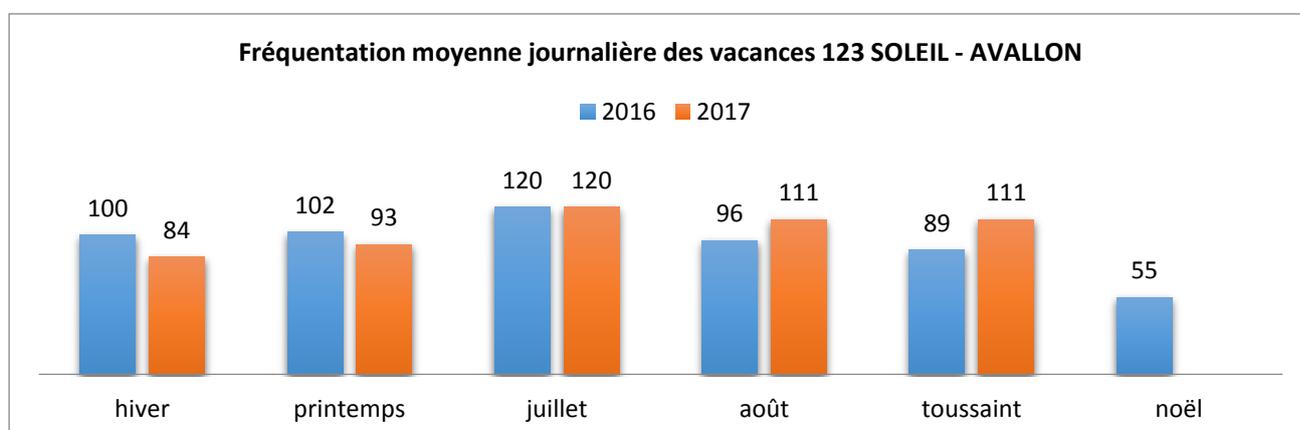


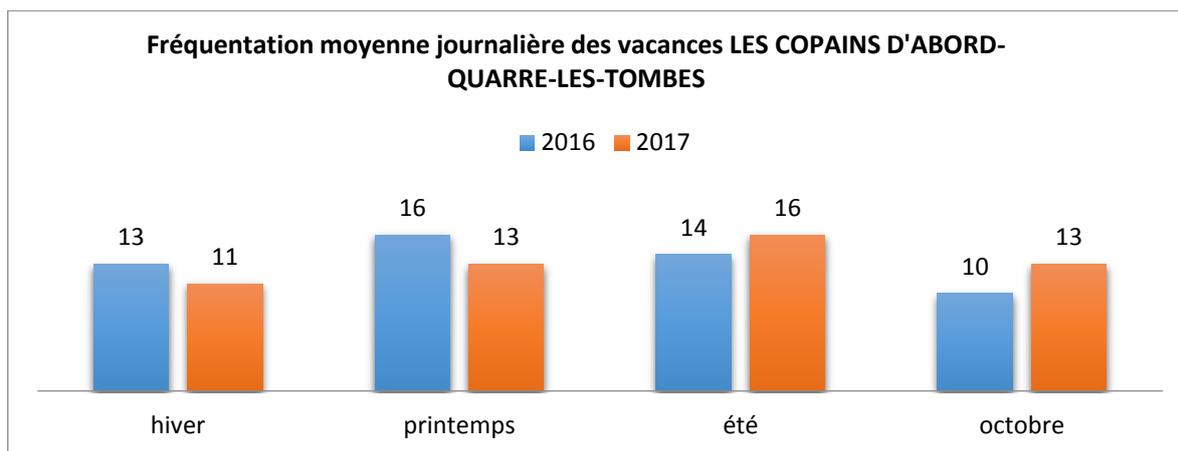
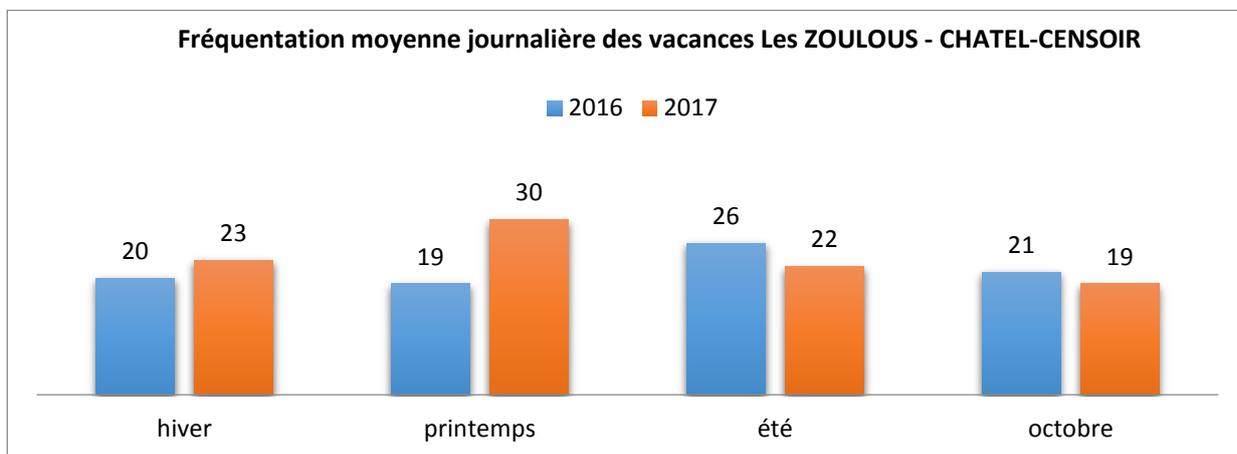
➤ **Accueil de loisirs sans hébergement**

✓ **Fréquentation**

	Nombre de familles inscrites		Nombre d'enfants inscrits		Nombre de jours d'ouverture		Nombre d'heures/enfant		Fréquentation moyenne journalière	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
<b>AVALLON + SEJOUR</b>	356	<b>357</b>	512	<b>539</b>	108	<b>103</b>	94 012	<b>96 272</b>	105	<b>109</b>
<b>CHATEL-CENSOIR</b>	58	<b>61</b>	83	<b>87</b>	52	<b>38</b>	9 447	<b>7 802</b>	22	<b>23</b>
<b>QUARRE-LES-TOMBES</b>	47	<b>47</b>	57	<b>59</b>	55	<b>50</b>	5 294	<b>5 800</b>	12	<b>13</b>
<b>TOTAUX</b>	461	<b>465</b>	652	<b>685</b>	215	<b>191</b>	108 753	<b>109 874</b>		

*La baisse du nombre de jours d'ouverture en 2017 est lié au calendrier scolaire et notamment les vacances de Noël qui sont à cheval sur l'année 2017 et 2018.*





La fréquentation moyenne journalière des mercredis sur le site d'AVALLON est de 104 enfants en 2017 (107 enfants en 2016). La fréquentation moyenne journalière des mercredis sur le site de QUARRE-LES-TOMBES est passée de 6 enfants en septembre à 11 en décembre.

✓ **Modification du rythme scolaire et intégration des nouvelles communes**

Suite à la modification du rythme scolaire en septembre 2017 dans certaines écoles du territoire (suppression des NAP), l'accueil de loisirs intercommunal a dû réorganiser son service. L'accueil de loisirs a également intégré dans sa nouvelle organisation les nouvelles communes du territoire communautaire. Les actions nouvelles ont été les suivantes :

- Nouvelle organisation des circuits de ramassage sur le secteur d'AVALLON,
- Ramassage des enfants du Vézélien les mercredis midis,
- Organisation d'un accueil les mercredis à QUARRE-LES-TOMBES,
- Ramassage des enfants de MERRY-SUR-YONNE vers le site de CHÂTEL-CENSOIR,
- Financement du transport des enfants d'ARCY-SUR-CURE vers l'accueil de loisirs les Filous Futés (de janvier à août), puis proposition de ramassage vers l'ALSH 123 SOLEIL (de septembre à décembre).

✓ **Les séjours**

L'accueil de loisirs intercommunal propose chaque année plusieurs séjours pour permettre aux enfants de vivre des moments conviviaux et de partages tout en découvrant un autre environnement.

Date	Du 8 au 13 juillet 2017	Du 24 au 28 juillet	Du 17 au 21 juillet
Durée	6 jours	5 jours	5 jours
Lieu	Lac des SETTONS	Centre équestre de Lucy sur Cure	Lac de la Forêt d'Orient
Nombre d'enfants	15 enfants âgés de 8 à 12 ans	15 enfants de 5 à 7 ans	7 enfants de 11 ans et plus
Thème	Nature (pêche, cabane, land art...)	Equitation	Baignade



✓ Les projets d'animation

En plus des activités traditionnelles, l'équipe d'animation a proposé des projets d'animation en cycle sur plusieurs séances. Ces projets permettent de donner du sens aux activités proposées et d'investir davantage les enfants dans leurs loisirs. En 2017, les projets d'animation étaient les suivants :

- « Ma famille en mosaïque » projet partagé avec le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile),
- « Agis pour l'environnement » (association traverse, terre de légende, PETR),
- « Défilé d'Halloween ».



✓ Le spectacle estival de l'accueil de loisirs

Tous les ans, les familles sont invitées à venir partager un temps convivial à l'accueil de loisirs. Le 28 juillet, l'accueil de loisirs a présenté son spectacle accompagné d'un barbecue et de jeux de kermesse.

### ➤ Enquêtes de satisfaction

Des enquêtes de satisfaction ont été menées auprès des familles utilisatrices des différents services du pôle Enfance/Jeunesse. Ces enquêtes permettent aux équipes de s'interroger sur leur pratique ou sur le fonctionnement général du service. La participation des familles a été la suivante : 82 % de retour pour CAPUCINE, 63 % pour CARIBOU, 35 % pour GALIPETTE, et moins de 5 % pour l'Accueil de loisirs.

Suite au retour des familles, les équipes ont travaillé sur les éléments suivants :

CAPUCINE	CARIBOU	GALIPETTE
La communication (création de nouveaux outils, système d'affichage plus organisé, diffusion des informations par mail)	La communication (création de nouveaux outils, système d'affichage plus organisé, diffusion des informations par mail)	La communication (création de nouveaux outils, système d'affichage plus organisé, diffusion des informations par mail)
Réorganisation du hall d'entrée	Vigilance particulière pour le chauffage	Elaboration du nouveau projet éducatif au cours du 2 <sup>nd</sup> semestre 2018
Modification de la composition des goûters	Modification de la composition des goûters d'anniversaire	Modification de la composition des goûters
Rencontre prévue avec le prestataire des repas	Rencontre prévue avec le prestataire des repas	Rencontre prévue avec le prestataire des repas

123 SOLEIL à AVALLON	LES ZOULOUS à CHÂTEL-CENSOIR	LES COPAINS D'ABORD à QUARRE- LES-TOMBES
Accompagnement des stagiaires et des saisonniers plus spécifique, élaboration d'un livret d'accueil	Modification de l'équipe	Organisation d'activités manuelles supplémentaires
Communication sur les activités de la journée (tableau, classeur)	Organisation des sorties en fonction de l'âge des enfants	Implication des familles dans la vie de l'accueil de loisirs
Modification de la composition des goûters et sensibilisation des familles à l'équilibre alimentaire	Modification de la période d'inscription	
Implication des familles dans la vie de l'accueil de loisirs	Implication des familles dans la vie de l'accueil de loisirs	

### ➤ Festival Familles

Le Festival Familles est une manifestation organisée par un ensemble de partenaires (CAF, Espace Solidarité Familles, la ville d'AVALLON, la CCAVM, l'UDAF, le SESSAD, le PETR...) tous les deux ans à destination des familles et de leurs enfants. Durant la semaine du 6 au 13 mai 2017, le festival proposait : conférences, film et ateliers à partager en famille.



### *Chaufferie bois de MONTILLOT*

La CCAVM gère et exploite la chaufferie bois (240 kW) et le réseau de chaleur de MONTILLOT. Au titre de 2017, il a fallu remplacer la vis d'alimentation de la chaudière du gymnase.

4 livraisons de plaquettes bois et 2 livraisons de fioul ont été nécessaires pour assurer la saison de chauffe.

### *Sous-station de la chaufferie bois de QUARRÉ LES TOMBES*

A QUARRÉ LES TOMBES, la CCAVM n'assure ni la gestion ni l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, celles-ci étant réalisées par la commune. Toutefois, elle doit assurer la gestion et l'exploitation de la sous-station du gymnase (via un contrat d'entretien couvrant la période 2014-2017).

## ACTION SOCIALE 2

### Objectifs de la politique :

- ✚ Favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

### Réalisations 2017 :

#### ➤ **Santé**

#### *Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Vézélien*

Au titre de 2017, il a fallu procéder à certains aménagements :

- Installation d'éclairage sur le parking,
- Installation d'un filet de protection contre les pigeons,
- Réparation du portail.

Par ailleurs, la collectivité gère également la chaufferie bois de la maison de santé et assure les approvisionnements (3 livraisons par an pour 16 tonnes de granulés), la revente de chaleur, le suivi de la maintenance et l'entretien de la chaudière.

## OPERATION GRAND SITE DU VÉZELIEN

### Objectifs de la politique :

- ✚ Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site,
- ✚ Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuit, information, animation) dans le respect du site,
- ✚ Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants et de la société locale.

### Réalisations 2017 :

#### *Calendrier général – réunions 2017*

- 9 février 2017 : Comité de gouvernance locale (élus du Vézélien + CCAVM + Conseil Départemental de l'Yonne),
- 9 mars 2017 : Comité de Pilotage de l'Opération Grand Site du Vézélien,
- 10 mars 2017 : Commission OGS de la CCAVM avec les élus du périmètre de l'Opération Grand Site du Vézélien et les autres élus de la CCAVM,
- 13 mars 2017 : Vote de la CCAVM sur un accord de principe pour transférer la maîtrise d'ouvrage de l'opération au Conseil Départemental de l'Yonne,
- 17 mars 2017 : Vote par le Conseil Départemental sur sa candidature officielle à l'animation de l'Opération Grand Site,
- Du 20 mars au 12 mai 2017 : Approfondissement des fiches actions afin de :
  - ✓ valider les maîtrises d'ouvrages,
  - ✓ caler un calendrier de réalisation réaliste,
  - ✓ construire le plus loin possible les plans de financement.
- 13 avril 2017 : Comité de gouvernance locale :
  - ✓ communication sur l'Opération Grand Site du Vézélien,
  - ✓ gouvernance locale,
  - ✓ point d'étape du programme d'actions.
- 16 mai 2017 : Comité de gouvernance locale :
  - ✓ conditions de gouvernance locale,
  - ✓ point d'étape du programme d'actions.
- 13 juin 2017 : Comité Technique de l'Opération Grand Site du Vézélien : préparation du transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération au Conseil Départemental de l'Yonne,
- 21 juin 2017 : Comité de Pilotage de l'Opération Grand Site du Vézélien : préparation du transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération au Conseil Départemental de l'Yonne,
- 23 juin 2017 : Validation par le Département :
  - ✓ du programme d'actions prévisionnel,
  - ✓ du pacte de gouvernance,
  - ✓ des conditions de transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'Opération.
- 27 juin 2017 : Validation par la CCAVM :
  - ✓ du programme d'actions prévisionnel,
  - ✓ du pacte de gouvernance,
  - ✓ des conditions de transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'Opération.
- 1er juillet 2017 : Transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- 12 juillet 2017 : rencontre des Grands Sites de la Région Bourgogne-Franche-Comté à Bibracte,
- Juillet à septembre 2017 : diverses rencontres pour enrichir le programme d'actions,
- 3 octobre 2017 : rencontre Etat – Conseil Départemental - CCAVM sur le dossier de présentation de l'opération et le programme d'actions,

- 12 et 13 octobre 2017 : rencontres nationales du Réseau Grands Sites de France,
- 17 novembre 2017 : rencontre Etat – Conseil Départemental - CCAVM sur le dossier de présentation de l'opération et le programme d'actions,
- 22 novembre 2017 : entretien avec le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire (DGALN),
- 18 décembre 2017 : Comité de gouvernance locale :
  - ✓ point d'étape du programme d'actions.

#### *Lettre de l'OGS n°4*

Au cours du dernier trimestre 2017 et en partenariat avec les services du Conseil Départemental de l'Yonne, a été rédigé le quatrième numéro de la lettre de l'OGS. Cette lettre, distribuée auprès de la population à partir de décembre, affiche une nouvelle charte graphique qui reste cependant encore à finaliser.

## FINANCES

### Objectifs de la politique :

- mettre à disposition des élus tous les éléments de décisions qui vont leur permettre en connaissance de cause de se déterminer.

### Réalisations 2017 :

#### ➤ **Fiscalité de la Communauté de Communes**

Dans un contexte territorial marqué par :

- les transferts de compétences (loi NOTRe notamment) et l'évolution des périmètres intercommunaux,
- de fortes contraintes sur les ressources allouées aux collectivités locales (baisse des dotations de l'Etat pour participer au redressement des comptes publics),
- la montée en puissance de la péréquation horizontale (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales),
- le fort ralentissement du dynamisme économique.

La CCAVM s'est engagée dans l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, approuvé lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2016. Dans le cadre de celui-ci, la Communauté de Communes a adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'année 2017 aura donc été une année de mise en place de ce nouveau régime fiscal :

- perception par la CCAVM de la totalité de la fiscalité sur les entreprises perçue préalablement par les communes,
- en échange, mise en place par l'intercommunalité d'un versement obligatoire à chaque commune (une « attribution de compensation ») égal au montant de la fiscalité transférée (en valeur N-1) hors transfert de charges,
- réalisation d'un rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre des compétences : Promotion du tourisme, accueil des gens du voyage et zones d'activités économiques.

## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

### Objectifs de la politique :

- ✚ Offrir une aire d'accueil pour les passages convergeant vers les grands rassemblements ponctuels.

### Réalisations 2017 :

L'année 2017 a été marquée par le transfert de compétence entre la Commune d'AVALLON et la CCAVM concernant l'aire d'accueil des gens du voyage.

L'intercommunalité est désormais compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire.

La CCAVM est ainsi gestionnaire :

- D'une aire d'accueil, de 20 emplacements, ouverte toute l'année,
- D'une aire de grand passage, d'une capacité de 60 caravanes, ouverte du 1er mai au 30 septembre.

Pour cette année, les indicateurs d'activités de l'aire d'accueil sont les suivants :

- Nombre de jours d'occupation à l'année : 12 100,
- Nombre total de personnes accueillies : 109,
- Nombre de caravanes accueillies : 97,
- Durée des séjours : 43,8 % moins d'un mois ; 31,3 % plus de six mois.
- Recettes des droits d'occupation : 6 050,00 euros,
- Montant perçu pour la consommation en eau : 4 411,33 euros,
- Montant perçu pour la consommation en électricité : 9 568,84 euros.

Peu de travaux ont été réalisés sur les 2 aires en 2017. A noter toutefois l'installation d'une herse anti-intrusion pour sécuriser l'accès à l'aire de grand passage.

## STRATÉGIE DE MUTUALISATION

### Objectifs de la politique :

Faire mieux ensemble pour :

- ✚ Améliorer l'offre de service rendu à l'utilisateur (assurer la présence, l'efficacité et la qualité des services publics pour tous les habitants des communes du territoire). Préserver la proximité et l'accessibilité de ces services,
- ✚ Renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes,
- ✚ Faciliter la mutualisation entre les communes en leur apportant conseils et aide juridique et aussi, par exemple, en favorisant le remplacement d'adjoints administratifs provisoirement absents,
- ✚ Développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses, efficaces et cohérentes au service des usagers,
- ✚ Développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs,
- ✚ Rationaliser les structures, décloisonner les organisations ; mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune,
- ✚ Optimiser la dépense publique.

### Réalisations 2017 :

Au cours de l'année, deux actions ont été mises en place dans le cadre du schéma de mutualisation.

La CCAVM a créé un service commun pour la reliure des registres administratifs des Communes. Au titre de l'année 2017, cinq Communes ont été utilisatrices du service : THAROISEAU, CHASTELLUX-SUR-CURE, ASNIÈRES-SOUS-BOIS, SERMIZELLES, MONTILLOT, THAROT et SAINTE-MAGNANCE (SAUVIGNY-LE-BOIS est en cours), ce qui correspond à un volume de 406 heures de prestation.

L'essentiel des actions réalisées a concerné la commande publique avec la mise en œuvre d'un groupement de commandes associant la CCAVM et plusieurs Communes. Ainsi, des marchés ont été réalisés sur les segments suivants :

- Location et maintenance de photocopieurs : le marché a concerné les Communes suivantes : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, BUSSIÈRES, GIROLLES, LICHÈRES-SUR-YONNE, SAINTE-MAGNANCE et THORY.
- Maintenance des extincteurs, blocs autonomes d'éclairage de secours et alarme incendie : le marché a concerné les Communes suivantes : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, ASNIÈRES-SOUS-BOIS, BUSSIÈRES, CHAMOIX, DOMECY-SUR-CURE, LICHÈRES-SUR-YONNE, MONTILLOT, PIERRE-PERTHUIS, PROVENCY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-MORÉ, SAINTE-MAGNANCE, SAUVIGNY-LE-BOIS, THAROISEAU, THORY, VÉZELAY et VOUTENAY-SUR-CURE.
- Vérifications réglementaires des aires de jeux et équipements sportifs : le marché a concerné les Communes suivantes : ANNÉOT, ASNIÈRES-SOUS-BOIS, DOMECY-SUR-CURE, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, SAINT-MORÉ, SAINTE-MAGNANCE et SAUVIGNY-LE-BOIS.

Ce sont donc, au total, 21 Communes qui ont participé, en 2017, à la mutualisation de la commande publique.

Par ailleurs, la CCAVM a organisé, le 30 mai, une réunion de sensibilisation sur la législation funéraire à destination des Communes. Suite à cette réunion, les Communes intéressées ont pu bénéficier d'un diagnostic (gratuit) de la société ELABOR permettant une analyse de la situation géographique du cimetière, des équipements obligatoires et optionnels, de l'état des sépultures, de l'affichage du règlement, de la qualité des outils de gestion (plan, registres, outils de gestion), etc. Les Communes ayant bénéficié du diagnostic sont les suivantes : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, AVALLON, BOIS-D'ARCY, BEAUVILLIERS, CHAMOIX, CHÂTEL-CENSOIR, CUSSY-LES-FORGES, DOMECY-SUR-LE-VAULT, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY, FOISSY-LES-VÉZELAY, GIROLLES, LUCY-LE-BOIS, MENADES, MONTILLOT, PONTAUBERT, PROVENCY, SAINT-LÉGER-VAUBAN, SAUVIGNY-LE-BOIS, THAROISEAU, THAROT, THORY, SERMIZELLES, SAINT-BRANCHER, SAINTE-MAGNANCE, SAINT-MORÉ, VAULT-DE-LUGNY et VÉZELAY.

Il conviendra de définir la suite à donner à cette démarche.

Enfin, la CCAVM a réuni, le mercredi 22 novembre 2017, l'ensemble des secrétaires de mairie œuvrant sur le territoire afin d'échanger sur les besoins / attentes des agents en matière de mutualisation ou accompagnement de la part de l'intercommunalité.